

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. DENIS BERGERON, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE
DE FABRICATION D'ENGRAIS À BÉCANCOUR**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 4 septembre 2013 – 13 h 30
Salle Louisbourg de l'auberge Godefroy
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 4 SEPTEMBRE 2013

MOT DU PRÉSIDENT 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LES PERSONNES-RESSOURCES 2

PRÉSENTATION DE M. STÉPHANE NOLET,

Bureau des changements climatiques

SUR LA QUESTION DU CARBONE ET DU PLAN D'ACTION

SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 3

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. DOMINIQUE BOUCHARD 15

M. MARC BRULLEMANS 27

Mme JOYCE RENAUD 33

M. JACQUES RHEAULT 43

PRÉSENTATION DE M. THIBAUT MILLET, Ernst & Young 65

PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)

M. MARC BRULLEMANS 70

Mme CLAUDETTE BOULANGER 76

M. NORMAND DALLAIRE 81

M. SIMON LARIVIÈRE 88

M. DOMINIQUE BOUCHARD 103

M. MARC BRULLEMANS 108

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. PIERRE ANDRÉ, président :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour* par Entreprise IFFCO Canada Ltée. Bienvenue également aux internautes qui ont accès par webdiffusion via le site du BAPE.

10 Je m'appelle Pierre André, il me revient de présider cette commission. Je suis assisté de monsieur Denis Bergeron, commissaire.

15 Avant de procéder aux échanges, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance, soit depuis hier 23 h.

Monsieur Pillarella.

M. SIMON PILLARELLA :

20 Oui, vous voyez mon nom? O.K.

LE PRÉSIDENT :

25 Moi, je le vois, mais je commence à le savoir, là.

M. SIMON PILLARELLA :

30 Oui, Merci, Monsieur le président. Effectivement, nous avons déposé de nouveaux documents. Je vais vous résumer ceux-ci :

Donc, nous avons déposé la présentation PowerPoint qui a été présentée au public hier, donc le document B-1-BAPE;

35 Nous avons également déposé un document qui s'appelle Référence de l'étude 2004 de l'Institut national de santé publique du Québec; l'étude porte le titre d'*Évaluation du risque à la santé pour la population exposée aux nitrates présents dans l'eau potable*;

40 Nous avons déposé également une réponse sur les produits de conditionnement chimique, tel que demandé hier;

Nous avons déposé également un tableau synthèse des valeurs seuil de toxicité liées à l'ammoniaque;

45

Nous avons également déposé une présentation PowerPoint sur l'empreinte carbone de l'urée. Donc, un document que nous souhaitons bien sûr présenter plus tard lors de la commission par un expert indépendant qui a réalisé l'étude;

50

Et nous voulons déposer plus tard, parce que nous n'avons pas eu le temps de compléter, le tableau de concordance entre les 16 principes du développement durable et les 10 engagements d'IFFCO pris envers le développement durable. Nous serons en mesure de le déposer un peu plus tard aujourd'hui à la commission.

55

LE PRÉSIDENT :

60

Parfait, merci. Je complétera peut-être en vous mentionnant, à l'assistance aux internautes, qu'à 15 h 30, nous aurons un résumé de l'étude comparative sur l'émission, le cycle de vie depuis la production d'urée jusqu'à l'entrepôt, de la production du gaz jusqu'à l'entrepôt, en fait, si on regarde l'étude. Donc, ça sera fait par un expert de la firme Ernst and Young, c'est une firme indépendante qui a été mandatée par le promoteur pour mener cette étude. Donc, à 15 h 30, l'expert qui fera une présentation PowerPoint est à Vancouver, donc il la fera en français à distance et nous pourrions suivre et poser des questions peut-être plus précises à ce moment-là.

65

Côté personnes-ressources, y a-t-il des documents à déposer ce matin?

70

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Oui. Bonjour, Monsieur le président. J'ai deux documents que j'ai déposés ce matin ainsi que la version PDF pour faire référence à la demande de la commission d'hier soir. Il y a un extrait du document de la Californie qui donne justement le critère de l'ammoniac sur la santé dans l'air ambiant. On parlait de 3 200 microgrammes par mètre cube. Donc, c'est un extrait du document qui est assez volumineux, mais on a sorti celui pour l'ammoniac.

75

Et puis, la copie de la note de la Direction du suivi de l'état de l'environnement sur le critère de la qualité de l'air ambiant pour l'urée, qu'on a aussi discuté hier soir.

80

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bourque. Est-ce qu'il y a d'autres personnes-ressources qui auraient déposé des documents avant cette séance? Non? C'est parfait.

85 Donc, je vous rappelle simplement que le registre est ouvert. Donc, si dans la salle il y a des questions que vous avez à poser au promoteur ou aux personnes-ressources, vous pouvez vous y inscrire.

Je souligne, par ailleurs, que nous avons dans la salle cinq étudiants du Cégep Sorel-Tracy du programme *Environnement et santé et sécurité au travail* à qui nous souhaitons la bienvenue.

90 Aujourd'hui, nous avons convenu avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que nous aurions une courte présentation sur la question du carbone et du plan d'action sur les changements climatiques. Je vais donc inviter monsieur Bourque à nous présenter la personne qui fera ce court exposé.

95 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Oui. La personne est monsieur Stéphane Nolet, ingénieur au Bureau des changements climatiques au ministère. Il est en arrière de moi. En raison des problèmes techniques, il ne pouvait pas être en avant, il fallait que sa présentation soit faite par en arrière, comme ça.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Pas de problème. Alors, Monsieur Nolet. Donc, vous avez eu la consigne, nous avons donné de cinq à dix minutes pour résumer ce sujet difficile.

105 **M. STÉPHANE NOLET :**

110 D'accord. Je vais tenter de vous expliquer d'abord qu'est-ce qu'un système de plafonnement d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre qu'on appelle, nous, communément, le SPEDE.

115 On va d'abord essayer de trouver une petite description puis aussi à voir, à vous expliquer comment ça fonctionne, de voir quelles étapes ont été franchies et qui sont à venir pour l'implantation de ce système-là et aussi de voir rapidement comment va se faire l'introduction d'une nouvelle usine à l'intérieur du système.

120 Tout d'abord, c'est quoi un SPEDE? Bien, fondamentalement, c'est un outil économique flexible, qui se distingue des normes et des règlements traditionnels utilisés pour atteindre des objectifs environnementaux. Cet outil permet de transmettre, on va dire, un signal fort au niveau des acteurs économiques pour leur faire mention que vraiment, maintenant, il y a un coût qui est associé au niveau des émissions de gaz à effet de serre.

125 La façon dont ça fonctionne, essentiellement, c'est qu'on se trouve à créer un marché avec les grands émetteurs, on crée une monnaie pour ce marché-là, qui est le droit d'émission. Chacun des grands émetteurs à l'intérieur de ce marché-là devra remettre un droit d'émission pour chacun des milliers de tonnes qu'il aura émises à l'atmosphère.

130 La flexibilité vient du fait qu'en quelque part, l'entreprise n'est pas obligée de respecter une norme individuelle. Ce n'est pas une norme individuelle ou une limite individuelle, il y a une limite au niveau de l'ensemble. Ça fait que ça permet des réductions à des places où ça coûte moins cher de les faire versus à des places où c'est plus cher.

135 La portée du SPEDE, qui ça vise. Dès le 1er janvier 2013, donc depuis le 1er janvier 2013, on vise les grandes industries et aussi les producteurs d'électricité. Ça compte à peu près 60 entreprises pour 80 établissements. À compter de janvier 2015, là, on va aussi viser la distribution de carburant et combustible fossile; c'est environ 50 entreprises supplémentaires, pour un total de 110. Si on prend l'ensemble de ces émissions-là, on couvre à peu près 85 % des émissions de GES au Québec.

140 Le seuil d'assujettissement pour une entreprise, c'est 25 000 tonnes par année.

145 Comme je vous ai dit, on crée une monnaie, donc le droit d'émission. C'est quoi le droit d'émission? Bien, c'est une notion juridique qui a été établie dans la loi, ça équivaut à une tonne métrique d'équivalents CO₂. C'est émis exclusivement par le gouvernement ou par un autre gouvernement participant avec lequel on est partenaire. Ça n'existe que sous forme électronique dans notre système qu'on appelle le CITSS, qui est une plate-forme où les transactions peuvent se faire et chaque droit d'émission a un numéro de série et est identifié.

150 Il existe trois types de droits d'émission : il y a les unités qui sont distribuées par le gouvernement ou vendues aux enchères; il y a les crédits qu'on appelle pour réduction hâtive pour les entreprises qui sont couvertes à partir de 2013, qui ont effectué des projets de réduction entre 2008 et 2011; et ce qu'on appelle aussi les crédits compensatoires. Les crédits compensatoires, c'est les projets qui ont lieu dans des secteurs qui ne sont pas visés par le SPEDE et qui ont un protocole au niveau réglementaire. Présentement, il y en a trois au Québec, on parle au niveau de l'élimination des émissions des lisiers, au niveau des sites d'enfouissement et aussi au niveau des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les SACO.

160 Comment ça fonctionne de façon grosso modo, c'est que dans le marché, il y a différents émetteurs. On a un émetteur A ici qui, lui, il lui manque des droits d'émission pour pouvoir rencontrer sa conformité et il y a d'autres émetteurs, comme les émetteurs B, qui eux en ont plus qu'il en faut à cause qu'ils ont fait soit des projets ou des réductions et qui peuvent transiger ensemble pour pouvoir atteindre, si on veut, la conformité. C'est un peu, de façon grossière, comment ça fonctionne.

165 Comme j'expliquais, la façon de limiter les émissions, c'est qu'il y a des plafonds. On limite la quantité de droits d'émission qui vont être émis à chaque année. C'est fixé par décret et pour 2013 jusqu'à 2020. On voit que les deux premières années où est qu'il y a juste deux secteurs de couverts, que c'est plus bas, et à partir de 2015, lorsque les carburants à combustible sont couverts, le plafond augmente et il diminue jusqu'en 2020, pour atteindre la cible qui a été visée.

170 La façon dont le gouvernement va... qu'est-ce qu'il va faire avec tous ces droits d'émission là? Bien, d'abord et avant tout, il crée une réserve. La réserve est un mécanisme qui nous permet de contrôler, si on veut, le prix. Ça va permettre au gouvernement de faire des ventes de gré à gré. La deuxième étape, c'est l'allocation gratuite. Certains secteurs industriels ont droit à une partie de leurs droits d'émission gratuitement pour éviter qu'ils perdent leur compétitivité. 175 Troisièmement, le reste est vendu aux enchères.

180 La conformité réglementaire. Il y a trois périodes de conformité. Donc, à trois reprises jusqu'en 2020, les entreprises vont devoir remettre une quantité de droits d'émission qui est égale à la quantité qu'ils auront déclarée, une quantité aussi qui est vérifiée par une tierce partie. Ils devront avoir ces quantités-là dans leur compte de conformité. Si ce n'est pas le cas, bien, il y a des pénalités qui sont prévues à cet effet.

185 Les moyens de se conformer qui existent pour un émetteur, c'est que soit, s'il lui manque des droits d'émission, bien sûr, soit qu'il en achète durant une vente aux enchères du gouvernement, soit qu'il en achète durant une vente de gré à gré du ministre ou soit qu'il achète des crédits compensatoires ou, simplement, dans une transaction avec un autre émetteur qui lui en a de disponibles à vendre.

190 En résumé, le SPEDE c'est vraiment un outil économique qu'on se sert pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Toutes les ventes aux enchères qui ont eu lieu vont servir au financement du plan d'action en changements climatiques 2013-2020.

195 Si on regarde les étapes qui ont été franchies depuis l'implantation, ça a commencé en 2008 avec l'adhésion à la *Western Climate Initiative du Québec*. C'est un regroupement de provinces canadiennes et d'États américains qui se sont regroupés pour travailler des outils pour réduire les GES, dont un système de plafonnement et d'échange. Ça nous mène jusqu'en 2011 où le règlement sur le SPEDE a été adopté et jusqu'en 2013, le 1^{er} janvier, où est-ce que la première période de conformité a débuté.

200 Depuis ce temps-là, en avril 2013, on a tenu d'abord une première vente aux enchères pilote. C'est une espèce de séance de formation qu'on a fait auprès des émetteurs pour les pratiquer, pour aussi démystifier pour eux, comment que ça va fonctionner.

205 Le 1er mai 2013, on a eu une première distribution d'unités d'émission gratuites à ceux qui en avaient droit. En automne 2013, il y a une première enchère québécoise qui est envisagée et le 1er janvier 2014, c'est la date qui est visée pour lier les marchés avec celui de la Californie.

210 Comment va se faire l'introduction d'un nouvel émetteur dans le SPEDE. La procédure s'adresse à tout émetteur. L'élément déclencheur c'est que, ici au gouvernement, c'est quand on va recevoir une déclaration qui est supérieure à 25 000 tonnes métriques d'équivalents CO₂. Ce qui arrive après ça, c'est que l'année suivant la réception de cette déclaration, l'émetteur est automatiquement couvert par le SPEDE. Donc, il devra s'inscrire et le gouvernement va déterminer c'est quoi la quantité de l'allocation gratuite qu'il va avoir droit et après ça, bien, il va devoir se conformer pour la période sur laquelle il va être visé.

215 Si on prend l'exemple ici avec IFFCO qui prévoit démarrer en 2017, bien, en 2017, s'il dépasse déjà 25 000 tonnes dès la première année, le 1er juin 2018, nous, on va recevoir leur déclaration de gaz à effet de serre, donc en 2019, ils vont être couverts.

220 C'est ce que j'avais à présenter.

LE PRÉSIDENT :

225 Merci, Monsieur Nolet. Monsieur Bergeron, avez-vous des questions?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Pas pour l'instant.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, j'ai quelques questions sur le plan d'action. Est-ce que c'est Monsieur Nolet ou je l'adresse à monsieur Bourque, le plan d'action des changements climatiques?

235 **M. STÉPHANE NOLET :**

Vous pouvez me les adresser, si je peux répondre, je vais répondre.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Dans le plan d'action des changements climatiques, il y a une volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Québec de 20 % par rapport à 1990. Ça veut dire que notre cible, si on arrive à réaliser notre plan d'action, notre cible est de combien?

245

M. STÉPHANE NOLET :

Je n'ai pas le chiffre précis, mais c'est autour de 60 quelques.

250

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Moi, je peux peut-être répondre.

255

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien, allez-y.

260

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Dans le fond, en 1990, on avait 83,9 millions de tonnes. Si on veut atteindre une cible de 20 % de moins, c'est 67,1 millions de tonnes en 2020.

265

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Dans le cas, je reviens à monsieur Pillarella, dans le cas de votre entreprise, vous allez être en opération à partir de 2017 et la quantité de gaz à effet de serre que vous émettez, pouvez-vous nous rappeler?

270

M. SIMON PILLARELLA :

Oui, Monsieur le président. En fait, bon, ça reste des estimations à ce stade-ci. Ce que nous avons arrêté comme scénario présenté hier, c'est 575 000 tonnes de gaz à effet de serre, de tonnes équivalentes de CO₂. Par contre, si vous voulez des précisions sur les...

275

LE PRÉSIDENT :

Non.

280

M. SIMON PILLARELLA :

Non? O.K. D'accord.

LE PRÉSIDENT :

285 Non, c'est bon, c'était juste sur les volumes. Donc, dans l'étude d'impact, vous mentionnez, Monsieur Pillarella, un pourcentage des gaz à effet de serre par rapport à aujourd'hui, mais aujourd'hui, vous n'êtes pas existant.

M. SIMON PILLARELLA :

290 Tout à fait, mais c'est la seule base de calcul que nous avons pour comparer et mettre en perspective les émissions futures avec des émissions d'aujourd'hui. J'aimerais rappeler par contre que ces émissions-là sont le scénario de pire cas. On a évalué des émissions à 120 % de la capacité de production et donc...

295 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça peut être un peu inférieur. Mais c'est parce qu'hier on avait des pourcentages différents, vous vous rappelez sur....

300 **M. SIMON PILLARELLA :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

305 ... le pourcentage de votre contribution au gaz à effet de serre québécois? Et si on souhaite, et j'espère que le gouvernement du Québec souhaite atteindre les objectifs du plan d'action, changements climatiques 2020, ça veut dire qu'en 2020, on devrait être, selon l'information que vient de nous donner monsieur Bourque, à 67 100 mégatonnes de gaz à effet de serre CO₂. Donc ça veut dire que si je fais une proportion, vous occuperiez...? Il faudrait faire le rapport entre les deux. Ça fait quoi à peu près?

M. SIMON PILLARELLA :

315 J'ai le chiffre exact ici, ça fait 0,85 %.

LE PRÉSIDENT :

320 0,85 %, parfait. Donc, ça nous permet d'éclaircir ce pourcentage qui roulait autour de trois, cinq, sept hier, donc 0,85%.

Alors, comment vous conciliez, au ministère, l'arrivée de ces entreprises par rapport au plan d'action? Parce que c'est quand même une contribution importante de gaz à effet de serre qui est faite. Ça serait ma première question.

325

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Monsieur Nolet va répondre.

330

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Nolet, allez-y.

335

M. STÉPHANE NOLET :

Oui, je vais répondre. Ce qu'il faut comprendre, ça arrive à l'intérieur du SPEDE. Pour le SPEDE, les plafonds sont déjà déterminés. Le fait qu'il y ait une entreprise de plus ou deux entreprises de plus, le plafond ne change pas. Donc, le nombre de droits d'émission en circulation est le même. L'impact que ça l'a, ça va avoir un impact sur le prix du droit d'émission. Ça fait que si le prix du droit d'émission augmente, la théorie en arrière de ça c'est qu'il y a des projets qui vont se faire pour réduire, parce que des projets vont devenir payants quand le droit d'émission augmente.

340

LE PRÉSIDENT :

345

O.K.

M. STÉPHANE NOLET :

350

C'est vraiment la théorie parce qu'il n'y a pas plus de droits d'émission en circulation, le fait qu'il y a des nouvelles entreprises qui arrivent.

LE PRÉSIDENT :

355

Parfait. Donc, il faudra qu'il y ait une efficacité dans les entreprises en opération depuis le 1^{er} janvier 2013 – qui font partie du SPEDE – qu'il y ait des gains d'efficacité dans les émissions de gaz à effet de serre pour rendre disponibles des droits pour IFFCO. Est-ce que je comprends bien?

360

M. STÉPHANE NOLET :

365

C'est un peu le principe. Lorsque le prix augmente, il y a des projets qui deviennent économiquement viables de faire. Ça fait que le prix va augmenter tant que ces projets-là ne se feront pas dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

370

O.K. Parfait. Puis avez-vous une idée du coût d'un droit d'émission? Je sais que ça varie beaucoup, mais juste pour me donner une idée de quoi à ça peut correspondre.

M. STÉPHANE NOLET :

375

La modélisation qui avait été faite faisait varier le coût du droit d'émission entre 18 \$ et 30 \$ entre 2013 et 2020. Si on va présentement, le marché...

LE PRÉSIDENT :

380

Là, vous êtes au 100 grammes? Vous êtes à la tonne? C'est un prix à la tonne?

M. STÉPHANE NOLET :

385

À la tonne. À la tonne, oui. À la tonne. Et présentement, le marché avec lequel on veut se lier, la Californie, qui est déjà en fonction, le prix varie entre 13 \$ et 14 \$ la tonne présentement.

LE PRÉSIDENT :

390

Parfait et les échanges pourraient se faire avec le marché Ouest américain, la Californie, mettons?

M. STÉPHANE NOLET :

395

Oui, s'il y a une liaison des marchés qui a lieu, oui.

LE PRÉSIDENT :

400

C'est envisagé, une liaison de marchés d'ici 2017?

M. STÉPHANE NOLET :

Bien, l'objectif est le 1^{er} janvier 2014.

LE PRÉSIDENT :

405 Parfait. Monsieur Bergeron, ça va.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

410 Oui. J'aurais peut-être une question.

LE PRÉSIDENT :

415 Allez-y.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

420 Bon, évidemment, c'est en fonction de votre production. Lorsque vous allez mettre votre production en marche, est-ce que ça va être immédiatement le volume total que vous nous annoncez en termes de gaz à effet de serre ou ça va être une mise en production progressive?

M. SIMON PILLARELLA :

425 Oui, il n'y a pas de problème. Effectivement, il va y avoir une mise en production progressive parce que comme je vous l'ai dit, on présente le scénario de pire cas, 120 % de la capacité de production, mais Steve a peut-être une idée, à la mise en service lors de la première année, on est à peu près à quel tonnage.

430 Juste un instant, excusez-moi, j'aimerais rappeler à l'auditoire qu'il y a la traduction simultanée, donc, n'hésitez pas à prendre les écouteurs pour bien comprendre les réponses en anglais.

LE PRÉSIDENT :

435 Merci.

M. STEEVE PSUTKA :

440 Our plant start-up, we plan to stage in the production level that we are going to be producing at. We anticipate, once the plant is commissioned, operating at 95% of its designed value, the 100% value. We anticipate after the first year, we will be at 100% design and beyond that, we'll continue production improvements as we're able to do them. So it is a staged implementation but it is basically 95% of the 100% value, so it will be the 575 000 ton number is a 120%. So the 95% number would be 440 000 metric tons per year of CO₂ equivalent.

445 *Donc, lors du lancement, nous, notre plan, c'est d'établir petit à petit les niveaux de*
production. Nous anticipons, une fois que cette usine sera en opération et qui fonctionne à 95 %
de sa valeur de conception de 100 %, nous anticipons, après la première année, que nous
atteindrons 100 % durant la conception et au-delà de ça, nous allons continuer les améliorations
450 *de production, comme nous pouvons les faire. Donc, c'est une mise en oeuvre par étape, mais*
essentiellement, c'est 95 % de la valeur de 100 %. Alors, le 575 000 tonnes, c'est un chiffre de
120 %. Donc, le chiffre de 95 % serait 440 000 tonnes métriques par année de CO₂ ou
l'équivalent de CO₂.

LE PRÉSIDENT :

455 Merci. J'enchaîne sur la disponibilité des écouteurs, donc ne vous gênez pas de vous lever
et aller en chercher en arrière, c'est gratuit. Ça demande juste le dépôt d'une carte pour pouvoir
les avoir si vous préférez avoir la traduction en anglais.

460 Je reviens à vous, Monsieur Nolet. Donc, je comprends qu'à partir de 2000, je ne me
rappelle plus de la date, 2015, 1^{er} janvier 2015, les distributeurs de carburant seraient assujettis
également au SPEDE?

M. STÉPHANE NOLET :

465 Oui.

LE PRÉSIDENT :

470 Et ça, ça inclut le gaz naturel. Ça inclut les livraisons de gaz naturel par Gaz Métro?

M. STÉPHANE NOLET :

475 Exactement, oui. La seule différence c'est que les grands émetteurs qui sont déjà visés par
le SPEDE, eux, leur consommation ne sera pas visée en double.

LE PRÉSIDENT :

480 O.K.

M. STÉPHANE NOLET :

485 Ça fait que le distributeur n'aurait pas de droit d'émission à acheter pour les quantités qui
sont vendues à un grand émetteur qui est déjà soumis au SPEDE.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, ça ne s'ajoute pas. Ça ne se s'internalisera pas dans le prix du gaz naturel qui va être utilisé par IFFCO.

490

M. STÉPHANE NOLET :

C'est ça. C'est seulement ceux qui utilisent le gaz naturel qui ne sont pas visés déjà qui vont avoir un impact.

495

LE PRÉSIDENT :

Parfait. C'est bon?

500

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

505

Bien. Donc, merci beaucoup. On va peut-être avoir d'autres questions sur ça au cours de l'après-midi.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

510

Oui, peut-être une question?

LE PRÉSIDENT :

515

Oui, allez-y. Permettez-moi juste de rappeler quelque chose puis pendant que les gens pourront s'inscrire, si vous voulez bien, Monsieur Bergeron.

Donc, je rappelle deux petits éléments rapides : si jamais vous avez l'intention de présenter un mémoire, merci d'en faire part à madame Marie-Josée Harvey, la coordonnatrice de la commission à l'arrière de la salle le plus tôt possible. Et puis, on va reprendre les intervenants qui ont des questions à poser au registre. Donc vous pouvez vous inscrire au registre, c'est un cahier qui est ouvert à l'arrière de la salle, un petit carnet qui est ouvert pour vous inscrire.

520

Je vous rappelle que je vais demander aux participants d'éviter les préambules, de poser des questions courtes et claires. Je me réserve le droit de vous interrompre dans les cas contraires. Deux questions sont autorisées par intervenant avec une discussion entre la première

525

et la seconde. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions relatives au projet.

530

Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. C'est moi que vous regardez. Si jamais je constate qu'il y a lieu de vous ramener à l'ordre sur cette question, j'ai ce droit-là, je pourrai vous ramener à l'ordre.

535

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux, selon les règles de fonctionnement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

540

Je rappelle également aux auditeurs web qu'ils peuvent déposer des questions à la commission jusqu'à la fin de cette première partie de l'audience publique. Les instructions à cet égard sont disponibles sur le site web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Monsieur Bergeron, s'il vous plaît.

545

M. DENIS BERGERON, commissaire :

550

Alors, merci. Peut-être une question bien pratique en regard de ce qu'on regarde pour ce qui est de la contribution d'IFFCO éventuellement à la bourse carbone, est-ce qu'on peut déjà avoir une idée de qu'est-ce que ça va représenter pour l'entreprise? C'est-à-dire que vous avez déjà un volume, vous nous avez parlé dans votre présentation qu'il y aurait des droits gratuits, il y aurait des droits payants, il y aurait la possibilité d'acheter aussi des crédits carbone ailleurs, est-ce qu'on a un portrait de ce qui sera applicable à l'entreprise lors de sa mise en opération en 2017?

555

M. STÉPHANE NOLET :

560

On n'a pas de portrait précis, mais on peut quand même, avec la nature du type d'émission qu'ils ont, ils devraient recevoir autour de 80 % en droits gratuits. Donc, ils devraient acheter l'équivalent d'à peu près 20 % de leurs besoins. Parce que tous les paramètres pour l'allocation gratuite vont être basés sur les données qu'on va recueillir sur la première année complète d'opération. Dans ce cas-là, ça va être 2018 dans le fond.

565

M. DENIS BERGERON, commissaire :

O.K. Puis le 20 % dont on parle, l'entreprise va devoir l'acquérir sur le marché?

M. STÉPHANE NOLET :

570

L'acquérir sur le marché ou réduire ses émissions, ou l'acquérir sur le marché, ou l'acquérir auprès du gouvernement ou durant une enchère, des choses comme ça, oui.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

575

Merci, Monsieur Nolet.

LE PRÉSIDENT :

580

Parfait. Donc, j'appelle maintenant monsieur Dominique Bouchard à la table des intervenants. Bonjour, Monsieur.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

585

Bonjour, Messieurs les commissaires. Ça me fait plaisir de commencer cette journée-là. Donc, ma question est très assujettie à qu'est-ce qu'on vient de voir. Bon, ma question est encore une question qui est dédiée au développement durable et je voudrais savoir que si on parle d'un projet de développement durable avec internalisation des coûts et prise en compte du cycle de vie et prise en compte du triple bilan, un projet comme IFFCO doit sûrement avoir un plan d'affaires de leur projet. Et un plan d'affaires qui se respecte demande une prévision budgétaire des trois années d'exploitation.

590

Donc, je me demande, et la question est la suivante : est-ce que justement, IFFCO peuvent nous démontrer par leur plan d'affaires, la prise en compte de ces conditions-là ou – j'ai de la misère à trouver le mot exact pour le dire – pour qu'ils viennent prouver qu'ils prennent en compte ces principes-là dans leur développement du projet? Dans le sens que, et je prends un exemple qui peut être facile, un plan, il y a des revenus, des comptes de dépenses qui sont là; dans les comptes de dépenses, est-ce qu'ils ont déjà prévu un compte de dépenses sur compensation des besoins en carbone et/ou des programmes sociaux, et cetera qu'ils peuvent soutenir?

595

600

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc la question est claire, je vais l'adresser directement à monsieur Pillarella.

605

Monsieur Gupta.

610

Mr. MANISH GUPTA :

615 Mr. Chairman, thank you, and this is right, we have a business plan. At this stage, we have a preliminary business plan. Right now, we are working with our consultants to finalize a formal business plan. We hope to do that coming up soon but the costs of credits for carbon dioxide emissions, as we mentioned, is part of our expense plan and part of our business plan.

620 *Monsieur le président, merci. Nous avons un plan d'affaires. À cette étape, nous avons un plan préliminaire, maintenant nous travaillons avec nos consultants pour finaliser un plan final et formel. Nous espérons l'avoir terminé bientôt, mais le coût des crédits pour ces émissions, comme nous avons mentionné, fait partie de notre plan de dépenses et le plan d'affaires.*

625 **M. SIMON PILLARELLA :**

J'aimerais ajouter aussi que ça fait partie de nos plans d'avoir un programme de responsabilité sociale, ça fait partie de nos engagements, donc ça aussi c'est budgété dans notre plan d'affaires.

630 **LE PRÉSIDENT :**

635 Parfait. C'est bon? Bien. Peut-être, parce que vous parlez souvent du plan de responsabilité sociale de l'entreprise, pouvez-vous nous résumer en quoi ça consiste, ce plan-là, dans la perception de votre entreprise? Qu'est-ce que ça inclut? Très sommairement, là, je ne veux pas avoir un exposé d'un cours sur les responsabilités sociales de l'entreprise, mais je voudrais comprendre ce que ça implique.

640 Monsieur Gupta.

M. MANISH GUPTA :

645 So what we envisage for our social responsibility plan here is to earmark a certain percentage of our profits to be spent on social work social development. How exactly those projects will be implemented? As we mentioned yesterday, we have the experience of what we do in India. In India, we work in a big way with farmers and farming community to uplift them not only on their agricultural practices but also on their social and livelihoods life styles.

650 For Canada, what our plan is to complement the efforts made by Coop Fédérée, that's our partner and a similar cooperative society here, and they have similar programs here. So our idea is to complement their programs rather than running our programs.

655 We may not have the right infrastructure and capability to do it in Canada. It will be to start with a single manufacturing company here unlike in India where we are a full cooperative society with all services. So here, our idea is to cooperate and work with Coop Fédérée on this.

660 *Alors, ce que nous avons dans notre plan, c'est de donner un certain pourcentage de nos profits pour être déposé sur le développement social. Et la façon exacte de la mise en oeuvre de ces projets que nous avons mentionnés hier, nous avons l'expérience de ce que nous faisons en Inde. En Inde, nous travaillons de grande façon avec les agriculteurs et les communautés pour les soulever, si on veut, non seulement dans les pratiques d'agriculture, mais dans leur vie, leur style de vie, social, et cetera.*

665 *Pour le Canada, notre plan est de compléter, si on veut, les efforts de la Coop fédérée qui est notre partenaire et ils ont des programmes similaires. Donc, notre idée est de compléter, si on veut, d'ajouter, épauler leur programme plutôt que d'ajouter les nôtres.*

670 *Nous n'avons pas les infrastructures adéquates pour le faire au Canada. De commencer avec une unique compagnie, contrairement à l'Inde où on est une société coopérative. Donc ici, l'idée, c'est de coopérer et de travailler avec la Coop fédérée sur cet aspect.*

LE PRÉSIDENT :

675 Mais on comprend quand même qu'il y a un programme de responsabilité sociale, mais en même temps, c'est très intangible. C'est pour ça que j'essaie d'avoir des exemples comment vous l'appliquez. J'imagine que comme vous dites que vous allez en mettre un en place, vous avez déjà à l'esprit des composantes de ce plan. Vous avez déjà, au-delà de la volonté de mettre en place un programme de responsabilité sociale d'entreprise, qu'il se rapproche d'un programme de responsabilité sociale de la Coop fédérée ou non, mais quand même quelque chose qui est en réflexion. Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

685 Oui.

LE PRÉSIDENT :

690 J'ajouterais en plus que vous avez une vice-présidente, si je ne me trompe pas, qui a le mot « responsabilité sociale d'entreprise » dans son titre.

M. SIMON PILLARELLA :

695 Certainement qu'elle aurait été peut-être un peu mieux placée que moi pour répondre à ça, mais quand même, dans la vision, je comprends qu'aujourd'hui, on n'est pas au stade tangible, comme vous le souhaitez. Par contre c'est dans la continuité de ce que nous avons mis en place
700 jusqu'à maintenant, c'est-à-dire de bien identifier les parties prenantes qui gravitent autour d'un projet comme le nôtre. Donc ça, c'est déjà bien amorcé d'avoir le dialogue avec ces parties prenantes là. Ça inclut autant les citoyens, les Premières nations, les différents groupes d'intérêt, que ce soit économique ou environnemental, et de bâtir un programme qui répond en partie aux attentes de ces groupes d'intérêt là, ces parties prenantes là.

705 Donc, aujourd'hui, les consultations qu'on a amorcées de notre gré, le fait qu'on soit ici, et d'entendre les préoccupations, c'est ce qui va nous aider au fur et à mesure à bâtir ce programme de responsabilité sociale là. Mais de vous dire concrètement sur quoi ça va tourner aujourd'hui, je ne saurais répondre, mais c'est certain que comme nous sommes proches du milieu agricole, il va y avoir une composante qui va se rapprocher de ça, parce que, bon, on a un
710 partenaire quand même qui est la Coop fédérée bien implantée ici, donc c'est certain qu'on va se lier à des pratiques de ce genre.

Peut-être que Vincent voulait ajouter quelque chose au nom de la Coop fédérée.

LE PRÉSIDENT :

715 Donc, Monsieur Cloutier, peut-être est-ce que vous avez un programme de responsabilité sociale d'entreprise à la Coop fédérée?

M. VINCENT CLOUTIER :

720 L'engagement vers la communauté fait partie des sept principes de la coopération et évidemment, on s'efforce de le traduire en gestes concrets. Je vais vous parler justement de deux actions concrètes.

725 Comme vous le savez, une majeure partie de nos membres, de notre membership sont des producteurs agricoles et puis l'enjeu de la relève agricole est très important à travers le secteur, donc l'établissement des jeunes producteurs et productrices. Donc, on soutient beaucoup la relève agricole, notamment par un support financier que l'on procure et qui est
730 conditionnel à une formation. Parce que pour nous, une solide formation, tant technique que financière, administrative, politique, et cetera, est nécessaire dans cette profession-là. Ça prend beaucoup de cordes à son arc pour faire ce travail-là.

735 Autre exemple : suite à la tragédie qui a frappé Mégantic, en juillet dernier, le conseil
d'administration de la Coop fédérée a mis en place un fonds d'aide et y a consacré une somme
de 20 000 \$ que les membres et employés du réseau sont invités à bonifier et qui est utilisé pour
répondre à des besoins pressants. Donc, ce sont des exemples de gestes concrets que je peux
vous partager, qui s'inscrivent dans les activités de responsabilité sociale de notre coopérative.

740 **LE PRÉSIDENT :**

745 Parfait. Donc, j'enchaînerais un peu – Monsieur Bergeron, peut-être? Non? –
j'enchaînerais un peu, Monsieur Pillarella. Donc, pour l'instant c'est à l'idée de projet. C'est-à-dire
vous vous engagez à avoir un programme de responsabilité sociale en entreprise, vous vous
êtes engagé à le faire dans le sens d'ISO 26000, je pense que c'est ISO 26000, inspiré d'ISO
26000, mais en même temps, la réflexion n'a pas été beaucoup plus loin sur ce que ça pouvait
contenir.

750 Donc, la question de monsieur Bouchard est de savoir s'il y avait des prévisions
budgétaires qui étaient déjà faites sur les premières années d'exploitation sur la responsabilité
sociale de l'entreprise, donc j'imagine qu'il y a peut-être un pourcentage, un montant? Est-ce que
c'est prévu déjà, si voulez faire un programme de responsabilité sociale d'entreprise, qu'il y a des
sommes déjà de prévues dans vos planifications?

755 **M. SIMON PILLARELLA :**

Je vais laisser la parole à Monsieur Gupta.

760 **M. MANISH GUPTA :**

As I mentioned, our business plan and the feasibility report is still in the process of
finalization but we are looking at it and we can draw from our experience from other countries. In
the other countries, in India and the other countries, we spend anything between 1 to 2% of our
profits.

765 *Comme je l'ai mentionné, le plan d'affaires et le rapport de faisabilité est dans le processus
de finalisation, mais ce que nous étudions et on peut tirer sur notre expérience dans d'autres
pays, dans les autres pays, l'Inde, et cetera, nous avons dépensé entre 1 et 2 % de nos profits.*

770 **LE PRÉSIDENT :**

1 % vous avez dit.

775

M. MANISH GUPTA :

One to two percent.

1 à 2 %.

780

LE PRÉSIDENT :

1 à 2 %. Parfait. Merci. Deuxième question, Monsieur Bouchard.

785

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Oui, si vous me permettez. La deuxième question : hier, on a parlé beaucoup justement sur l'utilisation de l'urée dans les champs. C'est une préoccupation beaucoup parce qu'on se posait la question sur le cycle de vie, qu'est-ce qui se passe dans le champ.

790

À plusieurs reprises, monsieur, excusez, monsieur Cloutier de la Coop fédérée et la madame qui représente le ministère, je vais dire le MAPAQ, ça va être moins compliqué, nous disaient que l'utilisation d'engrais comme l'urée, c'est ça, était réglementée par les PAEF.

795

À cette mise en contexte là, je voudrais savoir, je serais intéressé à savoir quelle est justement cette réglementation qui gère cette utilisation d'engrais et quel est justement – la Fédérée a justement des spécialistes, a des agronomes qui justement disent ce que monsieur Cloutier nous a clairement indiqué, j'aimerais ça avoir plus de détails sur ces plans de recommandation.

800

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et je vais en profiter aussi parce que madame Cantin a une petite présentation pour nous expliquer, je pense, le devenir de l'urée en champs. Donc, peut-être qu'on pourrait revoir... Est-ce que la présentation est déjà sur notre système? Non? Donc, peut-être un peu plus tard dans l'après-midi. Je vous laisse la parole pour répondre à la question de monsieur Bouchard.

805

Mme PASCALE CANTIN :

Oui, en fait, je vais pouvoir déposer, au moins rendre un schéma à utiliser pour présenter le cycle de l'azote, étant donné que c'est relativement complexe et c'est plus facile à illustrer avec un schéma. Mais pour ce qui est de la réglementation, c'est un règlement sur les exploitations agricoles. C'est un règlement du ministère de l'Environnement, je ne sais pas, est-ce que vous voulez que je vous résume ou on demande au....

815

LE PRÉSIDENT :

Peut-être résumer, pour répondre à la question de monsieur Bouchard, les détails.

820 **Mme PASCALE CANTIN :**

Bon, dans le règlement sur les exploitations agricoles, on demande, pour toutes les exploitations agricoles qui produisent plus de 1 600 kilos de PDO5, qui est la forme de phosphore, que ces exploitations doivent détenir un plan agroenvironnemental de fertilisation. 825 Celui-là doit être réalisé par un professionnel, donc un agronome qui fait partie de l'Ordre des agronomes du Québec et ce plan-là doit présenter, pour chacune des parcelles en culture, quelle est la culture et quels sont les apports qui sont faits par rapport au besoin de la culture.

Par apports, j'entends autant engrais de synthèse, ça tient compte des amendements 830 organiques de quelconque façon, que ce soit les fumiers, les lisiers, les matières résiduelles fertilisantes, l'arrière effet de la matière organique du champ, les résidus de cultures et toutes les formes de matières organiques qui vont se transformer en élément fertilisant qui vont le rendre disponible pour la plante.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, dans les plans, dans les PAEF, bien que ça vise les PO5 (sic) que vous avez mentionnés, il y a aussi des questions d'azote.

840 **Mme PASCALE CANTIN :**

PDO5, oui.

LE PRÉSIDENT :

845 Il y a aussi des questions d'azote qui sont intégrées dans ça.

Mme PASCALE CANTIN :

850 Oui, c'est les éléments majeurs qui sont au minimum, là, qui sont l'azote, le phosphore et le potassium, mais également les agronomes vont faire les recommandations pour répondre aux besoins des plantes en éléments secondaires et en oligoéléments qui sont nécessaires pour la croissance des plantes.

855 C'est basé, ça, sur des analyses de sols qui sont faites pour connaître la richesse du sol. Ça tient compte aussi de la disponibilité des éléments fertilisants dans le sol.

LE PRÉSIDENT :

860 Parfait. Donc, comme vous avez une diapo qui pourrait expliquer le fonctionnement du cycle de l'azote dans le sol, peut-être à la pause, vous pourrez s'il vous plaît la déposer, puis plus tard dans l'après-midi, quand ce sera en ligne disponible pour toute la salle, on pourra regarder cette question.

865 Merci.

M. SIMON PILLARELLA :

Monsieur le président?

870 **M. DOMINIQUE BOUCHARD :**

Monsieur le commissaire, vous permettez que je puisse amener un peu une discussion...

875 **LE PRÉSIDENT :**

Une discussion, non, mais si vous avez une sous-question, je vais la tolérer.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

880 Une sous-question, d'abord. J'ai une sous-question.

LE PRÉSIDENT :

885 Une sous-question. Ce n'est pas un commentaire, évidemment. C'est une sous-question.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

890 Non, non, non, c'est vraiment une sous-question. C'est dans ces plans que vous spécifiez, est-ce que les facteurs géologiques du terrain sont pris en compte, dans le sens les pentes, l'écoulement, bon, tout le côté minéral, les cours d'eau, est-ce que ça prend en compte des facteurs géologiques ou géographiques?

LE PRÉSIDENT :

895 Madame Cantin?

Mme PASCALE CANTIN :

900 Ce n'est pas clairement indiqué dans le règlement. Sauf qu'il est du devoir de l'agronome de faire le travail dans les règles de l'art, alors il doit en tenir compte dans ses recommandations.

LE PRÉSIDENT :

905 Est-ce qu'il y a un plan type de PAEF, un document qui dit : voilà le contenu du plan et voici les grandes lignes puis comment ça doit être rempli et tout ça? Madame Cantin?

Mme PASCALE CANTIN :

910 À ma connaissance, il n'y en pas. Le ministère de l'Environnement n'en a pas produit un sauf que l'Ordre des agronomes du Québec, sur son site internet, d'ailleurs, a réalisé un guide pour indiquer aux agronomes les règles à suivre, là, et les règles de l'art pour réaliser le PAEF.

LE PRÉSIDENT :

915 Parfait. Est-ce que ça serait possible de nous déposer l'adresse, les coordonnées pour accéder à ce document?

Mme PASCALE CANTIN :

920 Je vais vérifier si c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

925 Merci.

M. SIMON PILLARELLA :

Monsieur le président?

930

LE PRÉSIDENT :

Qui me parle?

935

M. SIMON PILLARELLA :

C'est moi.

940 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, ça vient de partout.

945 **M. SIMON PILLARELLA :**

Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

950 Monsieur Pillarella

M. SIMON PILLARELLA :

955 J'aurais aimé pouvoir donner peut-être, si vous le permettez, la parole à monsieur Vincent Cloutier qui aurait certains compléments d'information à apporter sur le sujet, comme il le connaît très bien.

LE PRÉSIDENT :

960 Pas de problème. Monsieur Cloutier?

M. VINCENT CLOUTIER :

965 Oui, bien c'est peut-être certains éléments d'information sur notre dynamique interne, sur le travail qu'on fait et le rôle de nos experts. Donc au sein du réseau de la Coop, il y a environ 250 spécialistes de l'agriculture dont beaucoup sont agronomes, membres de l'Ordre des agronomes, lequel est chapeauté par le Code des professions du Québec. Aussi, 40 spécialistes des questions agroenvironnementales qui réalisent, bon an mal an, quelque 3 000 PAEF, plans agroenvironnementaux de fertilisation.

970 L'ensemble de nos professionnels de l'agriculture ont le mandat d'accompagner nos membres dans l'optimisation de leurs résultats d'affaires, et en matière de fertilisation, évidemment, on se gouverne en fonction de l'approche des quatre « R ». Si je peux me permettre de vous la partager, donc les quatre « R » sont une approche mondialement reconnue de fertilisation raisonnée et responsable – c'est en anglais, vous m'excusez –, donc on parle
975 d'utiliser le « *Right product, Right rate, Right time, Right place* ». Donc, d'utiliser le bon produit, l'appliquer au bon taux, l'appliquer au bon moment, en fonction du stade de croissance des plantes et aussi, l'appliquer à la bonne place pour que les plantes puissent le prélever de façon optimale.

980 Aussi, on investit passablement de sommes dans la recherche pour demeurer leader et
s'assurer que nos membres ont accès aux produits et techniques les plus up-to-date, si je peux
me permettre, et un des exemples concrets de ça, c'est qu'on s'efforce d'être des leaders en
agriculture de précision; donc des technologies nouvelles, utilisation, par exemple, du GPS pour
985 diviser les champs en différentes zones où la fertilisation sera faite différemment, de façon à
toujours appliquer la bonne dose de fertilisant au bon endroit.

LE PRÉSIDENT :

990 Et est-ce que vous avez une idée de la progression de l'agriculture de précision au
Québec, en superficie avec les années ou...?

M. VINCENT CLOUTIER :

995 Il faudrait que je demande à mon collègue qui est spécialiste de la question et vous revenir
là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1000 Je vais vérifier au MAPAQ. Madame Cantin, est-ce que ces données sont disponibles, les
superficies?

Mme PASCALE CANTIN :

1005 J'avais fait une recherche récemment et non, ce n'était pas disponible. On ne tenait pas de
statistiques par rapport à l'agriculture de précision pour un nombre d'agriculteurs, ni pour des
superficies, mais ce qu'on me disait c'est que c'était difficile à obtenir étant donné que l'agriculture
de précision se pratique vraiment à différents niveaux. Il y en a qui vont aller jusqu'à l'application
à doses variables, alors que d'autres vont seulement faire la cartographie de leurs champs. Donc,
c'était difficile à obtenir comme information.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

1015 Donc, parfait. Donc, ce n'est pas toute agriculture de précision qui va à l'injection des
éléments nutritifs par plante?

Mme PASCALE CANTIN :

1020 Pouvez-vous répéter votre question, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1025 Oui. Est-ce que c'est toutes les... quand on parle d'agriculture de précision, si je comprends, s'il y en a que c'est juste pour la cartographie de leur territoire, est-ce qu'eux vont quand même aller chercher la précision à l'échelle de la plante pour les épandages?

Mme PASCALE CANTIN :

1030 Bien, ce n'est jamais à l'échelle de la plante, on y va plutôt par des zones de parcelle. Donc, il y en a qui, avec la cartographie, ça leur permet d'obtenir de l'information sur la richesse, ou même plusieurs informations autres que la richesse sur les zones de leurs champs. Mais ils ne vont pas nécessairement faire l'investissement d'avoir tout l'équipement pour être capable de procéder avec le système GPS et tout pour l'application, mais ça leur donne quand même des
1035 possibilités de faire des doses puis de faire d'autres interventions, de savoir à quel endroit améliorer le drainage ou des choses comme ça, là. Ça leur permet de faire des interventions sans que ce soit nécessairement tout l'équipement pour l'application à doses variables.

LE PRÉSIDENT :

1040 Parfait. Puis on dit souvent que l'agriculture de précision, elle devrait contribuer à réduire l'usage d'engrais, de fertilisants, parce qu'en les appliquant au bon endroit, une meilleure dose sur les contrôles, est-ce qu'on a pu saisir ça? Est-ce qu'on a pu voir ça dans les pratiques actuelles ou dans les connaissances du ministère sur cette efficacité?

1045 **Mme PASCALE CANTIN :**

Personnellement, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question-là. Je ne sais pas si on a un spécialiste au MAPAQ pour l'agriculture de précision, mais je sais qu'il y a, au CRAAQ, le centre de référence en agriculture agroalimentaire, je sais qu'il y a un comité d'agriculture de
1050 précision; peut-être qu'il serait en mesure de répondre, mais je ne suis pas en mesure de le faire.

LE PRÉSIDENT :

1055 Parfait. Donc, je vais revenir à vous, Monsieur Cloutier, oui, si vous avez une information sur l'évolution de l'agriculture de précision, ce serait apprécié.

M. VINCENT CLOUTIER :

1060 Si je peux me permettre, oui. Donc, les données qui nous sont rendues disponibles par l'Association des professionnels en nutrition des cultures nous rappellent que l'utilisation d'urée au Québec depuis une vingtaine d'années est relativement stable. En termes de tonnage, là, on

1065 parle de 80-90 mille tonnes par année, et ce, malgré une augmentation significative des rendements et une augmentation aussi des superficies cultivées dans les différentes cultures qui sont plus exigeantes, d'azote, notamment du maïs. Donc, de plus en plus, on applique la bonne dose au bon endroit et puis ça se traduit dans les statistiques.

LE PRÉSIDENT :

1070 Parfait. Merci. Monsieur Bouchard merci. Vous pouvez vous réinscrire si vous avez d'autres questions. Merci.

J'invite maintenant Monsieur Marc Brullemans. Bonjour Monsieur.

M. MARC BRULLEMANS :

1075 Oui, bonjour. Dans les avis des différents ministères qui ont été déposés au Bureau d'audiences dans le cadre de ce projet, que j'estime à environ peut-être 250 pages, les considérations qui sont liées au gaz à effet de serre et aux changements climatiques sont plutôt rares. Je n'ai trouvé que deux pages en provenance du Bureau des changements climatiques
1080 simplement pour signaler que IFFCO sera sujet au programme de plafonnement dont on a entendu parler il y a quelques minutes.

1085 Quant aux documents soumis par IFFCO, je n'ai rien trouvé quant à la méthode de calcul des GES produits. Je veux poser une question et non pas faire un commentaire, mais je m'étonne que la principale inquiétude des groupes environnementaux et des groupes citoyens soit si peu analysée jusqu'à maintenant. Si l'on consulte le rapport du projet, on a quelques pages, quelques tableaux sur les bilans des GES, essentiellement les tableaux 3.6 à 3.8, mais si on tape les mots clés comme méthane ou protoxyde d'azote, qui sont deux gaz à effet de serre importants, eh bien, on ne retrouve à peu près rien.

1090 Donc, je me demande où sont les calculs, la méthodologie et, à tout le moins, quels sont les facteurs de réchauffement global qui ont été utilisés?

LE PRÉSIDENT :

1095 Parfait. Donc, Monsieur Pillarella, pour les facteurs d'équivalence gaz CO₂ pour les différents produits que vous émettez, quels sont les facteurs que vous avez utilisés?

M. SIMON PILLARELLA :

1100 Oui. En fait, c'est dans l'étude d'impact. Lina est en train de rechercher l'information. Juste un instant s'il vous plaît.

Monsieur Auger, qui a fait partie de l'étude d'impact, va apporter les éléments de réponse.

1105

M. ROBERT AUGER :

1110

Oui. Alors, le ministère de l'Environnement, peut-être monsieur Bourque pourra me le confirmer, il y a le règlement 15 – est-ce ça, le 15? – sur les émissions de CO₂ de divers procédés, y compris la combustion du gaz naturel, donc on a pris vraiment les facteurs d'émission donnés par le ministère de l'Environnement dans ce règlement-là, puis on les a appliqués à la consommation du gaz naturel, y compris, comme le dit l'intervenant, sur le protoxyde d'azote et le CH₄, c'est inclus.

1115

Voyez-vous, dans le tableau 3.6, on a ces deux éléments-là dans le tableau.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez le tableau 3.6 en présentation? On pourrait permettre de le revoir.

1120

M. SIMON PILLARELLA :

Oui. Peut-être qu'on pourrait le projeter, juste un instant.

LE PRÉSIDENT :

1125

Tableau 3.6, révisé 3, je pense? Il y a eu trois révisions, je pense? Vous avez révisé récemment le tableau 3.6, si je ne m'abuse, pour tenir compte de l'approvisionnement électrique de 65 mégawatts.

1130

Monsieur Bourque, pendant ce temps-là, pourriez-vous nous confirmer le règlement et les éléments qui permettent d'avoir réponse à la question de Monsieur?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1135

Oui. Monsieur Nolet pourrait répondre concernant le règlement puis peut-être que je pourrais apporter un complément d'information sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement qui fait que justement, il n'y a pas beaucoup de ministères qui ont parlé des gaz à effet de serre, mais on verra par la suite.

1140

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Nolet?

1145 **M. STÉPHANE NOLET :**

Le règlement auquel fait référence monsieur, c'est le Règlement de déclaration obligatoire des contaminants à l'atmosphère. C'est là aussi que se trouvent les différents facteurs d'émissions qui sont à utiliser pour la méthodologie pour déclarer ces gaz à effet de serre.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, les facteurs d'émissions.

1155 **M. STÉPHANE NOLET :**

Les facteurs d'émissions, les...

LE PRÉSIDENT :

1160 Utilisés et reconnus par le gouvernement sont là.

M. STÉPHANE NOLET :

1165 Les potentiels réchauffant de chacun de ces types de gaz, tout est là.

LE PRÉSIDENT :

1170 Parfait. Merci. Monsieur Bourque, vos compléments d'information sur la procédure permettant de comprendre que les gaz de schiste et/ou à effet de serre ont été peu couverts par les intervenants?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1175 Oui, c'est ça. Dans le fond, au niveau des étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, il y a eu le dépôt justement de l'étude d'impact d'IFFCO. Nos experts ont eu des questions et commentaires sur la recevabilité, qu'on appelle, de l'étude d'impact; autrement dit, est-ce qu'elle est complète, est-ce qu'on a toutes les informations pour que le public puisse prendre connaissance de l'étude d'impact et pour que les experts, par la suite, puissent faire l'acceptabilité environnementale du projet.

1180 Donc, au niveau des gaz à effet de serre, évidemment, on a consulté le Bureau des changements climatiques qui ont fait un avis, évidemment. Il y a eu six ministères qui ont été consultés et huit directions à l'interne. Mais les directions à l'interne du ministère de l'Environnement, c'est souvent sur différents sujets. Par contre, évidemment, au niveau de

1185

l'acceptabilité environnementale, évidemment, là... en tout cas, je m'attends à ce que le Bureau des changements climatiques m'écrive plus qu'une page sur les gaz à effet de serre.

Évidemment, le rapport d'analyse environnementale qu'on produira en fera mention, étant donné que c'est un enjeu principal.

1190

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1195

M. SIMON PILLARELLA :

On a trouvé le tableau en question.

LE PRÉSIDENT :

1200

Parfait.

M. SIMON PILLARELLA :

1205

Juste un instant, il va être...

Mme LINA LACHAPELLE :

C'est un problème d'affichage, là.

1210

LE PRÉSIDENT :

1215

Ah, d'accord. On devrait revenir bientôt? Là, peut-être – j'en profite pendant que le tableau apparaît – simplement pour rappeler qu'à partir d'aujourd'hui, il y a une commission, je n'ai plus le nom exact à portée de la main, une commission sur l'énergie qui siège et qui vous permet, qui permet à toutes les personnes intéressées à déposer leur opinion, participer à des séances de consultation qui auront lieu dans plusieurs villes du Québec. Pas à Bécancour, ce n'est pas prévu, mais vous pourrez voir les lieux. C'est prévu à Shawinigan, Saint-Hyacinthe. Donc, je vous invite à regarder ça, puis j'en profite aussi pour vous dire que le Bureau d'audiences publiques a reçu un mandat pour regarder la question spécifique des gaz de schiste, ce qui devrait arriver, si je ne m'abuse, à l'automne ou à l'hiver prochain.

1220

Oui, le tableau 3.6. Donc, qu'est-ce qu'on retrouve comme éléments dans votre tableau 3.6? Les oxydes d'azote?

1225

Mme LINA LACHAPELLE :

Alors, comme mon collègue Robert le mentionnait, ce qu'on voit, dans les dernières lignes du tableau, c'est le détail pour les émissions de gaz à effet de serre.

1230

Chaque colonne représente une source d'émission et les dernières lignes pour les gaz à effet de serre, on a considéré les émissions équivalentes, on les calcule en équivalents CO₂, mais on considère les émissions de CO₂, CH₄ et N₂O, le protoxyde d'azote, selon des facteurs d'émissions mentionnés au règlement 15.

1235

Alors, on voit la contribution pour, par exemple, en CH₄ le total serait de 701 tonnes en équivalents CO₂. Les émissions de protoxyde d'azote seraient un équivalent de 3 330 tonnes d'équivalents CO₂ et en CO₂, ça serait 572 000 tonnes et le total fait 576 000 tonnes d'équivalents en CO₂.

1240

LE PRÉSIDENT :

Pour un fonctionnement de 120 %?

1245

Mme LINA LACHAPELLE :

C'est pour un fonctionnement de 120 %. Le scénario aussi de 65 mégawatts. C'est pour ça que le tableau avait été révisé.

1250

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et les facteurs que vous avez utilisés, d'équivalence, n'apparaissent pas là sur le tableau.

1255

Mme LINA LACHAPELLE :

Les facteurs d'équivalence, bien ce sont les facteurs qui sont de 21 ou 24 fois, je ne me souviens plus trop, pour le CH₄.

1260

LE PRÉSIDENT :

Mais ils n'apparaissent pas dans vos documents. Je pense que dans l'étude d'impact, même, ils étaient difficiles à trouver.

1265

Mme LINA LACHAPELLE :

1270 Effectivement, ce n'était pas spécifié puis je crois qu'il y avait eu une question dans laquelle on a répondu à cet élément où on fournissait les facteurs d'émissions.

LE PRÉSIDENT :

1275 Parfait.

Mme LINA LACHAPELLE :

Parfait.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Deuxième question, Monsieur? Allez-y.

M. MARC BRULLEMANS :

1285 Oui. À combien IFFCO estime l'empreinte carbone de l'usine en équivalents CO₂ lors de la construction de l'usine? De ce qu'on comprend, on sait qu'il y a du béton dans cette usine. Donc à combien puis est-ce qu'on a un document à ce propos-là?

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc cet après-midi, on aura, à 15 h 30, les présentations du berceau à l'entrepôt, de la question des émissions de gaz à effet de serre, du procédé. La question est pour la phase de construction, mais est-ce que vous avez cette information, Monsieur Pillarella?

1295 **M. SIMON PILLARELLA :**

Non, cette information n'a pas été modélisée comme telle.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Elle n'a pas été modélisée comme telle.

1305

M. SIMON PILLARELLA :

1310

Non. L'étude à laquelle vous faites référence, ce n'est pas ce qui a été évalué dedans, là. On évalue la production d'urée au Québec versus ne pas produire au Québec, continuer à importer en fait.

LE PRÉSIDENT :

1315

Parfait. Monsieur Bergeron, ça va? Donc vous avez la réponse. Merci, Monsieur. J'invite maintenant Madame Joyce Renaud s'il vous plait.

Mme JOYCE RENAUD :

1320

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1325

Bonjour, Madame Renaud.

Mme JOYCE RENAUD :

1330

Je vais faire la question aujourd'hui, pas de commentaire. Bon, je vais commencer tout d'abord : dans les documents déposés au Bureau d'audiences, on en retrouve plusieurs faisant état des personnes et organismes rencontrés par le promoteur.

1335

Sachant que la compagnie Junex détient des permis de recherche de gaz et pétrole de même qu'un permis d'exploitation de la saumure couvrant le parc industriel et les lieux d'installation de la future usine, comment se fait-il que la compagnie Junex n'a pas été rencontrée par le promoteur? Il est possible qu'un conflit d'usages apparaisse.

LE PRÉSIDENT :

1340

Parfait. Monsieur Pillarella, est-ce que vous avez invité Junex? Est-ce que vous avez consulté Junex? Est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle ils n'auraient pas été invités ou invités?

M. SIMON PILLARELLA :

1345

Ils n'ont pas été consultés. Nous n'avons pas considéré que c'était une partie prenante dans un projet comme celui-là. Je ne sais pas quoi répondre de plus que ça.

LE PRÉSIDENT :

1350

Est-ce que du côté de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, est-ce que Junex est membre du comité, municipalité, et cetera?

Mme SOPHIE GIRARD :

1355

Le CEOP?

LE PRÉSIDENT :

1360

Oui, le CMMI, Comité mixte municipalité industrie?

Mme SOPHIE GIRARD :

1365

Le CMMI? Non. Je ne crois pas, non. Non.

LE PRÉSIDENT :

1370

Parfait. Donc, est-ce que, Monsieur Pillarella, il pourrait y avoir un risque externe pour votre entreprise dans l'évaluation des risques que vous avez faite de la présence et des opérations de Junex?

M. SIMON PILLARELLA :

1375

Je pense qu'on fait référence à un puits qu'il y a à côté de la propriété d'IFFCO, un terrain qui ne nous appartient pas, donc une emprise qui appartient à Junex? Ça été fermé, donc nous ne voyons pas l'intérêt de discuter avec eux.

LE PRÉSIDENT :

1380

Parfait. Madame Renaud, je pense que vous avez là votre réponse. Une autre question?

Mme JOYCE RENAUD :

1385

Oui. Il existe une cinquantaine de puits d'hydrocarbure à Bécancour dont plusieurs se situent à l'intérieur du parc industriel. Comment le promoteur peut-il expliquer que dans la documentation déposée par celui-ci, aucune mention n'est faite de ces puits. En a-t-il tenu compte pour le tracé du convoyeur, par exemple?

LE PRÉSIDENT :

1390 Peut-être avant de lui céder la parole, j'aimerais céder la parole au ministère des Ressources naturelles, parce que je pense qu'il y a un avis de recevabilité ou qui a fait état d'une cartographie des puits d'hydrocarbure, si je ne m'abuse?

1395 **M. JEAN DÉSILETS :**

Je ne suis pas au courant des détails de cette chose-là, mais ce qu'on peut dire pour l'instant, il y a quand même un moratoire concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste et je pourrais relire un peu les informations principales du communiqué du 15 mai 2013 en provenance du MDDEFP qui dit :

1400 *Le ministre du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, a déposé aujourd'hui le Projet de loi interdisant certaines activités destinées à la recherche, à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste dans les basses terres du Saint-Laurent.*

1405 *Avec ce Projet de loi, les certificats d'autorisation délivrés seront suspendus et toute nouvelle délivrance sera reportée jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait adopté un cadre législatif exhaustif sur l'exploration et l'exploitation des ressources gazières.*

1410 *Rappelons que le 6 février 2013, le ministre a annoncé qu'il confierait au BAPE le mandat de mener une consultation élargie qui s'appuierait sur les études commandées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, notamment en ce qui a trait aux aspects environnementaux, humains et économiques.*

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, qui confierait au BAPE. Peut-être déposer ce communiqué, de façon à ce que tout le monde ait accès?

1420 **M. JEAN DÉSILETS :**

Très bien, Monsieur le président.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je reviens quand même à monsieur Pillarella, je reviens sur vos évaluations de risques. C'est quand même une section importante de votre projet. Vous avez beaucoup regardé les risques internes. Vous avez regardé un certain nombre de risques externes, est-ce que vous

1430

vous intéressez ou vous avez considéré des risques associés à la présence ou à d'éventuelles exploitations de puits d'hydrocarbure à l'intérieur du parc industriel?

M. SIMON PILLARELLA :

1435

Je vais laisser la parole à Madame Lachapelle qui est en charge de l'étude de risque.

LE PRÉSIDENT :

1440

En fait, la question, si je la précise un peu, ça peut être à l'effet que : nous y avons pensé, mais nous avons écarté ce risque parce que pour nous, c'est un risque secondaire; ou comme ça peut être : nous l'avons effectivement intégré. Madame Lachapelle?

Mme LINA LACHAPELLE :

1445

Bonjour. Bien, tout d'abord, l'évaluation des risques technologiques considère les dangers externes qui sont présents près du lieu prévu pour l'implantation du projet IFFCO. On regarde également les projets futurs, mais les projets annoncés. Donc, comme il y a un moratoire sur les gaz de schiste, il n'y a pas de projet, on n'a pas regardé l'impact de l'exploration de gaz de schiste sur le territoire.

1450

Par ailleurs, pour le puits dont faisait référence monsieur ou madame, tantôt, et également monsieur Pillarella, il y a un puits d'exploration qui est situé juste à côté de la propriété d'IFFCO, qui appartient à Junex, mais le puits, on a vérifié, il est fermé, scellé. Alors, ça ne représente pas, le fait qu'il est fermé, qu'il est scellé, il n'est pas exploité, il n'est plus exploré, bien ça ne représente pas un élément de danger. Et l'exploitation d'IFFCO Canada ne générerait pas non plus un risque pour ce puits qui est fermé, condamné et scellé.

1455

LE PRÉSIDENT :

1460

Parfait. Donc ça répond à votre question, Madame.

Mme JOYCE RENAUD :

1465

Pas tout à fait parce que selon mon entendement, il s'agit d'un projet de loi.

LE PRÉSIDENT :

Précisez de quel projet de loi que vous parlez?

1470

Mme JOYCE RENAUD :

Par rapport au moratoire du gaz de schiste.

1475

LE PRÉSIDENT :

Monsieur du MRN, monsieur Désilets?

1480

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Bonjour, bien je peux peut-être...

1485

LE PRÉSIDENT :

Ah, Monsieur Bourque. Pardon, oui, allez-y.

1490

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Étant donné que c'est le communiqué du ministère du Développement durable

1495

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1500

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Évidemment, oui, le communiqué de presse qu'on retrouve, il est disponible évidemment sur le site internet du ministère. Il est en date du 15 mai 2013. Puis le ministre a annoncé qu'il y avait un projet de loi, le Projet de loi numéro 89, je pense? 37. Projet de loi numéro 37 qui a été déposé justement, mais qui n'a pas été adopté.

1505

Donc, présentement au niveau des puits de gaz de schiste, il y a quand même un certificat d'autorisation qui devait être obtenu du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs avant qu'il y ait de la fracturation ou de l'exploration de gaz de schiste. Ça, vous êtes probablement au courant. Mais évidemment, le projet de loi, la volonté du gouvernement fait qu'en déposant ce projet de loi, on voit bien quand même que la volonté du gouvernement, justement, est de le mettre en vigueur et d'avoir justement un moratoire de cinq ans.

1510

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc actuellement, il y a ce projet de loi qui est à l'étude ou qui est mort au
feuilleton?

1515

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

C'est un projet de loi qui a été déposé évidemment le 15 mai, on est en période d'été.
Évidemment, là, je ne suis pas trop au courant des tractations au niveau politique, mais étant
donné que dans le fond, la volonté du gouvernement, évidemment, c'est de l'adopter le plus vite
possible.

1520

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc je préciserai dans quelques minutes la carte qui localise les puits
d'hydrocarbure qui a été fournie par le MRN à l'intérieur des avis qui ont été demandés.

1525

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Oui. Dans le cadre des avis de recevabilité qu'on reçoit de différents ministères,
évidemment, on a envoyé la demande pour la recevabilité de l'étude d'impact au ministère des
Ressources naturelles. On a reçu évidemment leur avis, mais on a reçu un deuxième avis assez
tard, là – je pourrais peut-être regarder la date, là? – nous précisant que a) ils avaient peut-être
aussi un élément complémentaire à nous donner puis c'était pour dire, justement, que le territoire
où l'usine de IFFCO se tenait, Junex avait comme des droits d'exploration ou d'exploitation, mais
l'avis de recevabilité qui est disponible évidemment sur le site du BAPE, on peut le consulter,
mais ça n'allait pas plus loin que ça. C'était juste pour nous aviser justement qu'il y avait cette
possibilité-là.

1530

1535

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

1540

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Oui, peut-être une question qui s'adresse à la Société du parc industriel ou à un
représentant du Comité mixte municipalité-industrie. De quelle façon a été considéré le risque de
la présence des puits de Junex dans le parc industriel? Est-ce que ça représente un risque? Est-
ce que dans les impacts cumulatifs que vous devez considérer au niveau des activités du parc,
ça a été pris en compte au niveau du risque que ça pourrait représenter?

1545

1550

Mme SOPHIE GIRARD :

1555 Je vais plutôt laisser la parole à monsieur Bélanger parce que je n'étais pas à la Société à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

1560 Monsieur Bélanger?

M. GASTON BÉLANGER :

1565 En ce qui a trait au CMMI, la présence des puits est connue, mais on l'évalue en elle-même. Alors, c'était connu avant même qu'IFFCO arrive et suite à ça, il y a eu plus de discussions entre nous, à la Ville, qu'au niveau du CMMI comme tel pour regarder les impacts. Et comme, de fait, toute exploration et exploitation est arrêtée pour le moment, on n'a tout simplement pas fait de lien entre les deux. Mais à priori, on ne voit pas d'incidence immédiate, un par rapport à l'autre. Il y a quand même certaines distances entre les deux.

1570 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

1575 Est-ce que je dois comprendre de votre réponse que vous n'avez pas une évaluation précise du risque que ça pourrait représenter et que vous constatez simplement que dans la situation actuelle, il ne représente pas un risque, puis ce n'est pas pris en considération au niveau de l'évaluation du risque?

M. GASTON BÉLANGER :

1580 On constate que ça existe, et on est en train de regarder ça, mais on n'a pas fini l'évaluation globale de ça.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1585 Merci, Monsieur Bélanger.

Mme JOYCE RENAUD :

C'est parce que ce n'est pas fini encore. Est-ce que je peux?

1590

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez une sous-question, dites-moi.

1595

Mme JOYCE RENAUD :

Oui, une sous-question. C'est que moi, je suis nouvelle dans le dossier, je ne m'y connais pas énormément. Mais ce que j'ai cru comprendre c'est que quand il y a du gaz de schiste, il y a aussi du pétrole de schiste et dans ce fameux moratoire, il me semble que le mot pétrole n'est pas indiqué. Est-ce que ça pourrait jouer?

1600

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Désilets, est-ce que vous savez s'il y a du pétrole de schiste vis-à-vis le parc industriel? Est-ce qu'il y a un claim pour le pétrole de schiste?

1605

Mme JOYCE RENAUD :

Juste au cas où.

1610

Mme LOUISE TRUDEL :

Bonjour.

1615

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, vous vous nommez, s'il vous plaît.

1620

Mme LOUISE TRUDEL :

Il y a exactement deux puits de...

1625

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous vous nommer s'il vous plaît?

1630

Mme LOUISE TRUDEL :

Louise Trudel, de la Direction régionale du ministère de l'Environnement à Nicolet.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

1635

Mme LOUISE TRUDEL :

Il y a exactement deux puits au nord du terrain d'IFFCO qui sont des puits de saumure.

LE PRÉSIDENT :

1640

Des puits de saumure?

Mme LOUISE TRUDEL :

1645

Il y a un puits qui est, qu'on appelle suspendu, qui a une clôture, une tête de puits, et l'autre est en procédure de démantèlement qui va être une tête de puits seulement présent. C'est la seule chose qu'il reste au nord du terrain d'IFFCO.

LE PRÉSIDENT :

1650

Au nord d'IFFCO. Et c'est là qu'il y a les citernes?

Mme LOUISE TRUDEL :

1655

Non.

LE PRÉSIDENT :

Donc, quelles sont ces quatre citernes qu'on voit sur les terrains de Junex à proximité?

1660

Mme LOUISE TRUDEL :

Ça, c'est du côté d'ABI.

LE PRÉSIDENT :

1665

Oui, mais c'est au nord de la rue Pierre.

1670

Mme LOUISE TRUDEL :

1675 Oui, c'est ça, mais ce n'est pas au nord d'IFFCO, c'est au nord d'ABI, ce sont des réservoirs de saumure.

LE PRÉSIDENT :

1680 Ce sont des réservoirs de saumure. Est-ce que c'est là qui est localisé aussi le puits de saumure?

Mme LOUISE TRUDEL :

1685 Il y a un puits de saumure à cet endroit-là aussi.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1690 **Mme LOUISE TRUDEL :**

C'est beau?

LE PRÉSIDENT :

1695 Donc, le puits de saumure, la saumure est prise...?

Mme LOUISE TRUDEL :

1700 Dans le sol.

LE PRÉSIDENT :

Dans le sol.

1705 **Mme LOUISE TRUDEL :**

C'est puisé à plus de 1 000 mètres.

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Plus de 1 000 mètres?

Mme LOUISE TRUDEL :

1715

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1720

Mme LOUISE TRUDEL :

Ça fait qu'on n'a pas de gaz de schiste à proximité d'IFFCO pour Junex, pour le moment.

1725

LE PRÉSIDENT :

Pour le moment.

Mme LOUISE TRUDEL :

1730

Et c'est vraiment de la saumure, en vue de faire un réservoir éventuellement. C'est ça qui a été diffusé.

LE PRÉSIDENT :

1735

Parfait. Merci.

Mme LOUISE TRUDEL :

1740

Ça m'a fait plaisir.

Mme JOYCE RENAUD :

Merci, Monsieur le président.

1745

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Nous allons revenir plus tard sur des questions de sécurité et de risques externes des entreprises du parc industriel ou d'ailleurs, un petit peu plus tard dans l'après-midi.

1750

Monsieur Jacques Rheault, s'il vous plaît.

1755 Juste une seconde, Monsieur Rheault, je vous reviens. Donc, on revient à monsieur Jacques Rheault. Oui, Monsieur Rheault.

M. JACQUES RHEAULT :

Bonjour, Monsieur le commissaire.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur.

1765 **M. JACQUES RHEAULT :**

J'ai appris, selon l'INRS, que la dispersion de l'ammoniac dans les milieux aquatiques présente un risque de pollution et peut provoquer des dégâts sur la faune, en déséquilibrant le cycle de l'azote.

1770 Ma question : que feront la compagnie IFFCO et le gouvernement, par rapport au ministère, quand on parle de la baie à l'estuaire du fleuve Saint-Laurent qui est à proximité de l'usine IFFCO, pour éviter les risques? Y a-t-il un plan de protection des effluents au niveau d'IFFCO et au niveau du gouvernement?

1775 **LE PRÉSIDENT :**

1780 Parfait. Donc, on parle de l'entreprise. Ça ressemble beaucoup à la question que vous avez posée hier. Parce qu'IFFCO, si je résume, nous a rappelé que les rejets dans l'eau seraient tous par l'émissaire qui est à la sortie de l'usine, qui va partager l'émissaire avec celui de TransCanada Énergie, qu'il est prévu un renvoi dans le fleuve Saint-Laurent à une certaine distance, et qui respecte les objectifs environnementaux de rejets fixés par le ministère.

1785 Donc, on peut revenir sur la question des objectifs environnementaux de rejet pour savoir comment ils sont établis et s'ils assurent la protection de la baie dont vous parlez, qui pourrait avoir une éventuelle contamination...

M. JACQUES RHEAULT :

1790 Mais ma question est précise. Quel est le plan de protection?

LE PRÉSIDENT :

Le plan de protection, O.K. Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

Je vais laisser la parole à madame Lachapelle.

Mme LINA LACHAPELLE :

Le plan de protection dans une usine comme IFFCO Canada peut prendre diverses formes. Premièrement, toutes les matières sont bien entreposées, bien gérées, il y a des digues de rétention. Hier, il y a une question qui était posée sur comment les produits chimiques étaient entreposés. Les produits sont entreposés à la fois à l'intérieur de bâtiments. S'il y a un drain de plancher, on va mettre une structure pour éviter que s'il y a un déversement, que le déversement se rende au drain de plancher. Et à l'intérieur de l'usine, également, il y a une série de mesures d'atténuation, de contrôle et de suivi.

Le dernier point que je veux faire, c'est sur le programme de suivi environnemental. Alors, on en a parlé un petit peu hier. On demandait comment on allait faire le contrôle. C'est un contrôle environnemental qui est assuré par l'industrie, mais qui est géré avec le ministère de l'Environnement. On devra s'entendre. Il y a un plan qui a été proposé dans l'étude, mais le plan est préliminaire et le programme de suivi détaillé va être défini au moment de la demande de certificat d'autorisation pour l'opération de l'usine. Le suivi va inclure tous les contaminants susceptibles de se retrouver à l'effluent, incluant tous les ingrédients actifs des produits chimiques de conditionnement.

Et il y aura également des tests de toxicité pour s'assurer que l'effluent est exempt de toxicité aiguë à l'effluent, en plus des essais de toxicité chronique pour les poissons.

Alors, c'est un contrôle qui se fait régulièrement. On ne fait pas juste un contrôle à la fin au niveau de l'effluent final, il y a également des contrôles qui sont faits dans la chaîne de traitement pour s'assurer quelle est la concentration de l'effluent qui arrive, pour voir si on doit le traiter pour enlever l'ammoniac ou si la concentration est adéquate ou non. Et il y a des boucles de contrôle qui permettent une certaine flexibilité pour toujours s'assurer de respecter les objectifs environnementaux de rejets.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et dans le programme de suivi, il y en a aussi un sur les eaux souterraines.

Mme LINA LACHAPELLE :

Il y a également un suivi sur les eaux souterraines.

1835

LE PRÉSIDENT :

Qui s'écoulent vers le fleuve.

1840

Mme LINA LACHAPELLE :

Qui s'écoulent vers le fleuve.

1845

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Bourque, avez-vous des choses à ajouter?

1850

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Oui. Mais d'abord, je voudrais dire à monsieur Rheault, tantôt, que je vais aller le rencontrer pour lui donner un peu le chemin internet pour le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère qu'on a jéré hier, puis à quel endroit, on peut trouver la norme pour les critères.

1855

Et puis j'en profiterais aussi pour faire venir à la table Sylvie Cloutier, qui travaille à la Direction du suivi de l'état de l'environnement qui justement a établi les critères, les OER qu'on appelle, les objectifs environnementaux de rejets, et qui connaît très bien les contaminants puis tout ce qui s'appelle ces objectifs.

1860

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Pour le projet d'IFFCO.

1865

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Pour le projet d'IFFCO, oui.

1870

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Cloutier? Vous êtes là. Allez-y, c'est à vous.

1875

Mme SYLVIE CLOUTIER :

Monsieur le président, oui. Alors, effectivement, pour s'assurer de la protection non pas de la baie, mais le milieu récepteur parce qu'on va quand même sur la bordure du chenail, la baie ne reçoit rien comme tel au niveau de l'effluent, alors pour s'assurer de la protection du milieu récepteur, le ministère a utilisé la méthode qu'il utilise usuellement, c'est-à-dire de vérifier le

respect des critères de qualité de l'eau après une petite zone de mélange de l'effluent dans le milieu.

1880 Alors, c'est ce qu'on fait toujours. On le fait pour les contaminants de façon individuelle. Ça a été fait pour l'azote ammoniacal. Les concentrations qu'on arrive, on a des critères donc qui s'appliquent pour l'azote ammoniacal, les concentrations auxquelles on arrive, qui assurent la protection du milieu récepteur à long terme, ce sont des concentrations qui sont largement au-dessus des rejets que propose d'avoir IFFCO.

1885 Par ailleurs, comme le disait madame Lachapelle, il y a aussi une exigence de non-toxicité aiguë à l'effluent qui, elle, particulièrement pour l'azote ammoniacal, va faire en sorte qu'IFFCO va être obligée de travailler très serré, d'avoir une gestion très serrée de son terrain et de ses pertes parce que c'est ça, cette contrainte-là est plus sévère, finalement, que la contrainte à l'effluent après une petite zone de mélange, là. Puis elle va être contrôlée, en gros, par l'azote
1890 ammoniacal, à ce qu'on s'attend, qui devrait être le contaminant qui est le plus problématique à l'eau. Je ne veux pas dire qu'il va être problématique, mais c'est celui sur lequel on devra porter le plus d'attention.

LE PRÉSIDENT :

1895 C'est bon. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1900 Oui, Madame Cloutier vous parlez ici de la gestion des eaux fluviales, c'est-à-dire en fonction...

Mme SYLVIE CLOUTIER :

1905 Non, moi, je vous parle de l'effluent.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

De l'effluent?

1910 **Mme SYLVIE CLOUTIER :**

Oui.

1915

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1920 O.K. Est-ce que pour ce qui est du contrôle des eaux fluviales, est-ce qu'il y a des normes particulières qui vont être appliquées? Parce qu'on sait qu'il peut y avoir des poussières d'ammoniac qui se retrouvent sur le site, qui sont lessivées par les pluies?

Mme SYLVIE CLOUTIER :

1925 Oui.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1930 Alors, on sait que le promoteur, lui, a pris certaines mesures pour gérer ses eaux fluviales, est-ce qu'il serait possible pour vous de préciser comment qu'on va contrôler ou encadrer, en quelque sorte, les eaux fluviales?

Mme SYLVIE CLOUTIER :

1935 Oui. On n'a pas encore établi exactement ce qu'elles seront. On attend d'être dans les certificats d'autorisation, mais il est prévu qu'on fixe effectivement une norme d'azote ammoniacal dans les eaux pluviales parce que les eaux pluviales, selon le projet déposé, vont être dirigées vers le ruisseau Mayrand, qui est un milieu qui est plus sensible. Ça fait que c'est sûr qu'il va falloir faire un suivi de l'azote ammoniacal au pluvial et avoir une gestion des eaux, encore là, très serrée qui fait en sorte qu'on n'a pas de problème au ruisseau Mayrand.

1940

M. JACQUES RHEAULT :

1945 Si vous me le permettez, est-ce que je peux rajouter un complément?

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, est-ce que c'est une question?

1950 **M. JACQUES RHEAULT :**

Bien, je voudrais... Bien d'abord, avant de poser ma deuxième question

LE PRÉSIDENT :

1955 Oui, c'est comme une sous-question.

M. JACQUES RHEAULT :

1960

La première question que j'ai posée, elle fait référence, dans le fond, à deux questions que je voulais poser, mais ça a un lien vraiment direct entre les deux. Mais c'est pour ça, la deuxième question portait sur ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1965

Bien, allez-y.

M. JACQUES RHEAULT :

1970

Ça fait que j'aimerais savoir avec précision, parce qu'hier je mentionnais à peu près la même question, s'il y avait une étude d'impact et quelles seront les méthodes à utiliser pour traiter l'eutrophisation des stations d'épuration des rivières de la baie sur la rue Montesson et sur le fleuve Saint-Laurent?

1975

Vous avez fait allusion, monsieur du ministère de l'Environnement a fait allusion qu'il y avait un genre d'étude ou rapport aux États-Unis. J'ai eu la mention tantôt, dans les propos de monsieur, qu'il y avait une étude ou je ne sais pas trop quoi qui venait de la Californie, j'aimerais savoir si au Québec, on a ces études-là ou si on se base juste sur des études américaines qui n'ont pas valeur ici au Québec.

1980

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, Monsieur Bourque, vous devez savoir de quelle étude on parle et de quel sujet on parle?

1985

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Oui. Bien, l'étude qu'on faisait référence hier, c'était au niveau de l'air ambiant. Ce n'était pas au niveau de l'ammoniac dans l'eau.

1990

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, c'est au niveau de l'air ambiant et sur la santé humaine qu'était la question.

1995

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Oui. Le critère qui fait qu'au niveau de l'ammoniac, on aurait des effets irritants pour les yeux et au niveau des poumons, respiratoires, mais c'était au niveau de l'air ambiant.

2000 Au niveau de, l'effet au niveau des cours d'eau, je pense que c'est un peu ça la question, je ne sais pas si... présentement, je n'ai pas d'étude là-dessus. Peut-être que Sylvie pourrait répondre. Excusez.

LE PRÉSIDENT :

2005 Parfait. Madame Cloutier.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

2010 Madame Cloutier pourrait répondre.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Madame Cloutier.

2015 **Mme SYLVIE CLOUTIER :**

2020 L'air n'est pas ma spécialité, mais ça se passe dans mon service sauf que c'est pareil comme à l'eau. Les critères de qualité de l'eau qu'on utilise, autant à l'air qu'à l'eau, ne sont pas développés au ministère nécessairement. On prend des critères généralement de grandes... soit la Californie, d'organismes reconnus internationalement qui développent ces valeurs-là, puis soit on les adapte ou soit on les prend telles quelles.

M. JACQUES RHEAULT :

2025 Mais vous n'avez pas d'étude en tant que telle.

Mme SYLVIE CLOUTIER :

2030 Mais l'étude sur la protection de la santé humaine, la valeur qui est utilisée au Québec c'est celle de la Californie. Ce n'est pas des études terrain dont on parle. Quand on parle de valeurs comme ça, ce sont des valeurs qui sont des revues de littérature avec un très, très grand nombre de cas, pareil comme on le fait pour les critères de qualité de l'eau. On travaille avec, je ne sais pas, moi, avec 200-300 espèces animales avant de développer un critère de qualité de l'eau.

2035 Ça fait qu'on ne va pas dans la baie Montesson pour développer un critère pour ça. On travaille avec des critères, autant à l'air qu'à l'eau, qui assurent une protection de tous les organismes et puis de la santé humaine partout en Amérique avec les sources similaires.

2040

M. JACQUES RHEAULT :

Mais c'est là, le problème. On parle de santé humaine puis on n'a pas d'étude.

2045

LE PRÉSIDENT :

Pardon, mais là, vous étiez dans l'eau tout à l'heure. Mais là, la santé humaine, il y a une étude de l'INSPQ sur les contaminations dans l'eau souterraine par les nitrates. Je pense que nous en avons parlé hier et que nous nous sommes engagés à demander au ministère de la Santé et Services sociaux. Donc ici, s'il y a des études particulières au Québec, nous pourrions vérifier s'il en existe sur les questions...

2050

M. JACQUES RHEAULT :

À ma connaissance, je n'en ai pas vu, moi.

2055

LE PRÉSIDENT :

Non, mais on pourra vérifier toujours. Mais la réponse du ministère c'est qu'on prend les normes sur la santé – laissez-moi terminer – on prend les normes sur la santé qui sont rattachées aux normes qui sont parmi les plus sévères, les normes Ouest américaines.

2060

M. JACQUES RHEAULT :

Monsieur le président, on parle de santé humaine.

2065

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

2070

M. JACQUES RHEAULT :

On est conscient?

2075

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais vous savez que les études de santé humaine, pour arriver à caractériser une toxicité d'un produit, c'est des études qui prennent beaucoup de temps et qui ciblent des individus et qui ont des questions éthiques. Et en général, il y a des règles là-dessus, c'est pour ça qu'on adressera la question au ministère de la Santé et Services sociaux, pour avoir une réponse à

2080

votre question. Aujourd'hui, on ne pourra se rendre beaucoup plus loin dans la réponse à la question.

M. JACQUES RHEAULT :

2085

Parce que madame, elle parlait des poussières d'ammoniac. Mais moi, je pousse encore l'idée plus loin : si on parle de fuite d'ammoniac, il y a beaucoup plus de conséquences.

LE PRÉSIDENT :

2090

Oui. Pour les fuites d'ammoniac, il y a eu quand même l'étude sur la santé qui a été produite par le promoteur.

M. JACQUES RHEAULT :

2095

Mais pas par le gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

2100

Qu'on pourrait explorer. Non, par le promoteur. Le gouvernement a évalué la recevabilité de l'étude de risque qui avait été menée. Peut-être sur les risques d'ammoniac, vous pourriez nous résumer un peu les résultats de votre analyse avec vos RPG et...

M. SIMON PILLARELLA :

2105

Vous voulez savoir quoi exactement plus en détail?

LE PRÉSIDENT :

2110

Le scénario d'accident.

M. SIMON PILLARELLA :

Le scénario d'accident?

2115

LE PRÉSIDENT :

Qui avait été fait pour protéger les vies humaines ou réduire les risques.

2120

M. SIMON PILLARELLA :

O.K. Madame Lachapelle.

2125

LE PRÉSIDENT :

Parfait, si vous avez un petit élément PowerPoint pour comprendre la protection humaine, ça pourrait être intéressant. C'est court? Parfait.

2130

Mme LINA LACHAPELLE :

Je vais aller rapidement.

LE PRÉSIDENT :

2135

Oui.

Mme LINA LACHAPELLE :

2140

Je vais aller rapidement, mais si vous me demandez de parler de la méthodologie de l'évaluation, la présentation c'est l'objectif, et d'arriver aux résultats, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

2145

C'est cinq minutes?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

2150

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2155

Mme LINA LACHAPELLE :

Alors, la raison de faire une analyse de risques technologiques, c'est de... tout d'abord, on assume, on prend conscience que tous les procédés industriels représentent des risques et c'est en les reconnaissant, en les identifiant qu'on est en mesure à ce moment-là de pouvoir définir toutes les mesures de contrôle, d'atténuation, de mitigation et de gestion des risques.

2160

2165 Alors, à la suivante, s'il vous plaît. Donc, dans le cas de la future usine d'IFFCO Canada, tout d'abord mentionner que l'usine et le choix de site ont été faits conséquemment en passant aux risques que représente l'ammoniac. Un des critères de choix de site, et j'ai participé à la finalisation du choix de site au Québec, un des critères était de trouver un terrain qui était à plus de 2 kilomètres d'un centre urbain. Le Conseil canadien de la fertilisation, lui, recommande 1,5 kilomètre de distance de zones urbaines.

2170 Dans le cas de l'usine d'IFFCO, dans le parc industriel, on est à plus de 3 kilomètres du village de Bécancour, quoi qu'il y a des résidences isolées à 1,6 kilomètre sur l'Île de Montesson.

2175 On peut aller à la suivante. Donc les objectifs visés c'est de vraiment cerner les risques. Il faut cerner les champs d'intervention, il faut identifier les risques pour pouvoir les gérer. Ultimement, également, lorsqu'il y a des risques qui sont à la communauté, pouvoir coordonner les mesures d'intervention avec les autorités externes compétentes qui sont toutes représentées au sein du CMMI.

2180 Les risques associés à l'usine d'IFFCO Canada, il y en deux principaux : le premier, ça serait un risque d'explosion soit causée par le gaz naturel, la présence de gaz naturel qui est utilisé à la fois comme combustible et comme matière première et l'hydrogène. Ni un ni l'autre ne sont entreposés sur le site. Le gaz naturel, il arrive par pipeline, mais il est utilisé dans le procédé, donc ça représente un risque d'explosion qui a été évalué dans les scénarios.

2185 Pour le cas de l'hydrogène, l'hydrogène n'est pas livré à l'usine. L'hydrogène, il est produit, c'est un sous-produit de réaction qui est immédiatement consommé. Mais comme il peut y en avoir dans une partie des conduites, c'est pour ça qu'on le considère dans les scénarios d'accident.

2190 Ensuite, aux risques d'explosion, le deuxième, celui de la fuite toxique au niveau de l'ammoniac. Alors, la méthodologie, ce qu'elle demande c'est d'évaluer un scénario de pire cas. C'est une méthodologie qui a été évaluée, qui a été définie, pardon, par différents organismes dont le CRAIM, Conseil régional d'accident industriel majeur, qui a été repris ensuite par pratiquement tous les CMMI de la province du Québec, et qui est utilisé également aux États-Unis.

2195 Donc, on nous demande de faire un scénario de pire cas et dans le pire cas, s'il y a des conséquences à la population, là, on doit raffiner nos scénarios, on doit regarder plus en détail des scénarios d'accidents en considérant des mesures d'atténuation, voir quelles sont les conséquences, les distances maximales d'effets à la population et en discuter avec le CMMI pour pouvoir définir des modes d'intervention en cas d'urgence.

2200

2205 Alors, donc c'est ce que je viens de mentionner. Dans le cas de l'hydrogène et puis le gaz naturel, lorsqu'on fait les scénarios d'explosion, on voit que les conséquences demeurent à l'intérieur des limites mêmes du projet d'IFFCO Canada. Donc, ça ne déborde pas les limites de propriété.

2210 Alors, celui-ci c'est pour le gaz naturel, c'est un peu un extrait de l'agencement de l'usine et le deuxième rond, le jaune, c'est les effets sur la santé, ça demeure à l'intérieur des limites de propriété. Et si on va à la suivante, c'est le scénario normalisé pour l'hydrogène et on demeure encore à l'intérieur des limites de propriété pour l'hydrogène.

2215 Maintenant, si on regarde le scénario normalisé pour l'ammoniac, à ce moment-là, on considère le relâchement complet du plus gros contenant ayant l'ammoniac, et tout le contenu se libère en dix minutes. Alors, dans ce cas-ci, il s'agit de 10 000 tonnes libérées dans l'environnement et qui s'évaporent. Et là, il y a un rayon qui va largement au-delà des limites et qui touche la population, c'est un signe clair qu'il faut aller à l'étape suivante définir les scénarios alternatifs, les scénarios plus probables qui sont plus réalistes.

2220 Passe à la suivante, s'il te plaît. Alors, maintenant, quel est le risque lié à l'ammoniac? On en a parlé déjà quelquefois ici lors de nos échanges. L'ammoniac, c'est un produit toxique. Il a une odeur caractéristique, âcre et piquante. Il a la particularité aussi donc qu'il sera facilement détecté à l'odorat, ça va ressembler à... en fait, on trouve de l'ammoniac dans plusieurs produits ménagers, dans des concentrations évidemment beaucoup plus faibles, mais l'odeur demeure la même.

2230 Les premiers signes d'une exposition, ça sera une irritation aux yeux qui peut provoquer un larmolement, une irritation un peu à la peau, la toux, la gorge va nous piquer. Premier réflexe, on voudra se protéger les voies respiratoires et vouloir se confiner. Je pensais à « sheltering place », à l'expression, donc se confiner, c'est l'expression en français, pardon. Et lorsque l'exposition augmente à de plus fortes concentrations, et ça, c'est quand on est très proche du point d'impact, du point de la fuite, à ce moment-là, bien, ça peut aller jusqu'à la toux, douleur à la poitrine et des difficultés respiratoires.

2235 Maintenant, lorsqu'on regarde le scénario. Mais avant de regarder les résultats du scénario alternatif, ce qu'on voit c'est qu'il y a des mesures de mitigation qui ont été mises en place pour réduire le risque. Principalement mentionner que l'ammoniac, il est produit sur place, il est entreposé, mais il n'y a pas de livraison à l'extérieur. Donc, il n'y a pas de camions, il n'y a pas de wagons qui vont circuler à l'entrée, à la sortie de l'usine. C'est seulement produit et géré sur place à l'usine.

2240 Inventaires minimaux, tenus au minimal dans les deux réservoirs qui sont chacun de 10 000 tonnes, mais opérés à 2-3 000 tonnes chacun, donc 6 à 8 000 en inventaire minimal au

2245 total. Et également, des réservoirs, pas à double paroi, mais à intégrité totale. Il y a une différence
entre les deux. Lorsque le réservoir est à intégrité totale, c'est vraiment un réservoir complet avec
un toit, dans un autre réservoir complet et ces deux réservoirs emboîtent comme des poupées
russes, et sont contenus dans un bassin de rétention. L'objectif du bassin de rétention étant de
2250 retenir le contenu, quoi qu'il y ait déjà les deux réservoirs, mais c'est aussi pour s'assurer de
minimiser l'effet d'évaporation parce que s'il y a un déversement, on veut contenir, on veut
contenir la surface, minimiser la surface, pour qu'il y ait moins de taux d'évaporation et moins de
contaminants qui soient émis à l'environnement.

2255 Donc, maintenant, si on regarde le scénario, les résultats pour le scénario alternatif, on
parle d'une fuite qui a été modélisée. C'est une fuite d'un diamètre de 25 millimètres et qui se
produit pendant... en fait, on laisse rouler le modèle pendant une heure. Les seuils sont pour une
exposition durant une heure et ce qu'on voit, c'est qu'au niveau de... les effets sur la vie seraient
limités à l'intérieur du site d'IFFCO Canada, déborderaient un petit peu à l'intérieur du parc
industriel dans la zone industrielle, et plus on s'éloigne du point de la fuite, plus les effets
s'amointrissent et le rayon au total est de, je crois que c'est de 4,8 ou 4,9, disons 5 kilomètres,
2260 pour simplifier, 5 kilomètres du centre de l'usine.

2265 Ce que je veux faire remarquer ici également, on représente toujours par un rayon de
conséquences, mais bien sûr, lors d'un événement, lorsque c'est un gaz qui est émis, le gaz ne
s'évapore pas sur tout le rayon. Le gaz, il va être transporté par la force du vent, et la
modélisation est faite en considérant des conditions de météo défavorables. Donc, de faibles
vents porteurs, ce qui fait que le nuage toxique se déplace tranquillement et va moins se
dispenser – c'est une condition pénalisante dans le scénario – et il va se déplacer sous les vents
dominants.

2270 On doit le représenter sur tout le rayon parce que les gens, au niveau de l'intervention, eux
doivent se préparer à ce que peu importe d'où soufflent les vents, ils doivent être prêts à
intervenir sur tout le territoire.

2275 Et puis, si on va à la suivante, c'est une façon différente d'exprimer un résultat. Jusqu'à
présent, on a parlé beaucoup de conséquences. Les figures que je vous ai montrées étaient des
figures où on voyait les distances d'effet maximales. Celles-ci représentent plus le résultat
d'évaluation du risque qui est à ce moment-là la conjugaison de la probabilité de l'événement et
de sa conséquence pour arriver à un risque. On l'a indiquée, on l'a présentée, cette information-
là, dans l'étude d'impact à titre d'information.

2280 Au Québec, il n'y a pas de règles de planification du territoire qui tiennent compte du risque
que représente une installation. Dans d'autres pays, c'est le cas, notamment aux Pays-Bas, et il y
a des critères qui ont été développés à l'époque par le CRAIM – maintenant c'est repris par la
Société canadienne de génie chimique – qui sont des règles de planification du territoire et ça

2285 nous donne une évaluation, à savoir, est-ce qu'on pourrait avoir une zone résidentielle ou non à proximité et à quelle distance de l'installation.

2290 Lorsqu'on a fait les calculs pour l'usine d'IFFCO Canada, ça démontre que dans, en fait le dernier cercle qu'on voit, qui est le plus bleu, qui se rend jusqu'à l'Île de Montesson, on pourrait avoir un quartier résidentiel de haute densité. Mais je tiens à le préciser qu'on le présente à titre d'outil complémentaire d'analyse à la décision. O.K. ?

2295 Donc, la suivante, c'est ce que je viens de mentionner, je rappelais les règles de distance du Conseil de sécurité en fertilisation du Canada qui est 1,5 kilomètre puis 500 mètres pour les résidences isolées. Puis je crois que ça complète. Les derniers éléments, c'est peut-être... ici, c'est intéressant quand même de voir les distances. Je les ai mentionnées tantôt, mais on voit l'usine, on voit la résidence Montesson à 1,6 kilomètre, au nord de l'autre côté, Champlain, 3,3 kilomètres et 3,6 kilomètres pour le secteur résidentiel urbain de Bécancour.

2300 À la suivante, un rappel des mesures de prévention et de protection au niveau des équipements. Il y en a plusieurs puis ici, elles ne sont pas exhaustives, mais on a mis les plus importantes : protection contre les incendies, système d'alarme, des systèmes de détection, indicateurs de niveau de pression, température.

2305 Il va y avoir aussi des redondances des systèmes critiques, ça, c'est bien important. Donc, il y aura une revue, HAZOP, le *Hazard Operability Study*, où on va identifier tous les niveaux de danger, toutes les bouches de contrôle pour s'assurer que : « Ah, celle-ci est critique », et on va s'assurer d'avoir une redondance. Ce que ça veut dire, c'est qu'en cas d'un bris d'un équipement, un autre puisse prendre la relève. De mettre également des détecteurs à distance, et aussi, on n'en a pas parlé, mais évacuation des gaz de façon sécuritaire à la torchère. Donc, en cas d'un problème à un équipement, on peut dépressuriser rapidement et les gaz ne sont pas relâchés à l'atmosphère, ils sont envoyés à une torchère pour être brûlés.

2315 Maintenant pour compléter – c'est la dernière –, les mesures de gestion des risques qui sont vraiment très importantes également. Bon, conception des lois, système de gestion. Entretien et inspection des équipements, très important dans une usine chimique. C'est fait de façon rigoureuse également avec la gestion des changements, parce que c'est souvent la cause d'un accident et souvent une cause jumelée de différents facteurs. Alors, c'est très important de gérer les changements de façon adéquate, puis il y aura une procédure rigoureuse établie.

2320 Les procédures de sécurité opérationnelles, des opérateurs 24 heures sur 24, bien entraînés. Une brigade d'intervention, c'est important. En cas d'intervention, on veut pouvoir répondre rapidement. C'est le temps d'intervention qui fait souvent qu'on peut diminuer les conséquences d'un scénario d'accident. Donc, on aura la propre brigade d'intervention à cette usine-là.

2325

Programme de formation également pour les entrepreneurs, finalement, qui travaillent en collaboration avec le CMMI. Il y a déjà une amorce qui a été faite puisque l'analyse a été présentée au CMMI. Et puis, il y aura une vérification interne et également externe du système de gestion de la santé et sécurité lorsqu'il sera mis en place lors de l'exploitation de l'usine.

2330

LE PRÉSIDENT :

Beaucoup d'informations. Merci. Donc, vous connaissez la règle, vous déposez la présentation. Monsieur Rheault, merci pour vos questions. Vous pouvez vous réinscrire, si vous voulez bien.

2335

Monsieur Bergeron, je sais que vous avez des questions, mais nous savons également qu'à 15 h 30, nous devons rentrer en ligne. Donc, nous allons faire une pause maintenant, une pause de 15 minutes. Je compte reprendre – moi j'ai 15 h 7 sur mon petit cadran, je compte reprendre dans 15 minutes, à 15 h 22 sur mon cadran, regardez votre montre. Aux internautes, nous sommes de retour dans 15 minutes. Merci.

2340

PAUSE

2345

LE PRÉSIDENT :

Donc, pendant la pause, la commission a décidé qu'elle poursuivait son enquête ce soir. Nous allons donc ajourner à 17 h pour reprendre à 19 h. À 15 h 30, dans à peu près huit minutes, nous aurons quelqu'un qui se joindra à nous par le téléphone pour une présentation. On ne pourra peut-être la faire exactement à 15 h 30, mais bon, dès qu'on aura terminé avec un des intervenants ou notre questionnement, nous pourrions prendre ces éléments.

2350

Alors, plutôt que d'appeler une autre question, je vais céder la parole à monsieur Bergeron qui avait des questions pour poursuivre sur cette question du plan d'urgence.

2355

M. DENIS BERGERON, commissaire :

On va attendre madame Lachapelle. Vu que c'est vous qui avez présenté les éléments du risque industriel, dans l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact, on vous a interpellée au niveau de la méthodologie qui a été employée pour ce qui est de l'évaluation du risque. On vous parlait d'une méthodologie qui prenait en compte une fuite avec un diamètre 1 000 millimètres au lieu de 25 millimètres. Puis malheureusement, je n'ai pas pu trouver les éléments de réponse au niveau de l'étude de l'impact, au niveau des échanges que vous avez eus avec le ministère. Est-ce que vous pourriez me préciser, au niveau de la méthodologie qui a été employée, pour ce qui

2365

est d'évaluer les risques puis les RPG? C'est quoi la méthodologie que vous avez employée ou la réponse que vous avez donnée au ministère à ce sujet-là?

Mme LINA LACHAPELLE :

2370 Oui, si vous voulez me laisser un instant, je veux juste référer à l'addenda.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2375 Plus précisément, c'était le PR5.1 page 141.

Mme LINA LACHAPELLE :

Page?

2380 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Page 141. C'est ce que j'ai noté.

Mme LINA LACHAPELLE :

2385 Oui, O.K. Oui, bien alors, le scénario qui a été modélisé pour la fuite, c'est un scénario le plus probable. C'est une fuite de 25 millimètres et c'est selon les différents scénarios qui sont définis par, dans ce cas-là, l'organisme c'est RIVM. Je vais vous donner plus tard la référence complète. Et deux de ces scénarios-là, en fait, on mentionne ça, donc rupture... en fait, il demande un scénario un avec 10 millimètres. Nous, on a évalué
2390 avec 25 minutes. Il y avait comme cinq scénarios qui étaient définis et on en a fait deux pour les scénarios normalisés puis on a évalué les trois autres pour les scénarios alternatifs.

2395 Donc, on a suivi la méthodologie prévue. Qu'il y ait une fuite de plus de 25 millimètres pendant une durée d'une heure, c'est une situation hautement improbable dans une usine de type chimique. Dès qu'il y a une fuite, même une microfuite, les microfuites sont suivies, détectées et contrôlées. Quand on entend microfuite, ce n'est pas nécessairement dû à la corrosion ou à un problème, à une défaillance d'un équipement, ça va être deux joints, par exemple, de tuyaux qui ne sont pas bien serrés, une valve qui n'est pas bien fermée étanche, qu'on ne peut pas voir, qu'on ne peut peut-être même pas sentir non plus, mais où on va passer avec un détecteur pour mieux faire une mesure de tous les points possibles de fuite, pour pouvoir les réparer rapidement avant que la fuite devienne un problème. Donc, il y a un élément de prévention à l'intérieur de ça.

2405

2410 Il y aurait également différents détecteurs dans l'usine, des détecteurs d'ammoniac, et si jamais, parce que le programme de fuites, il ne se fait pas à tous les jours, on le fait trois fois par année. Alors, un pourrait dire : oui, mais si la fuite se produit le lendemain de votre inspection, que se passerait-il? C'est sûr qu'on ne l'aura pas vue durant l'inspection si elle se produit le lendemain. Par contre, il y a des détecteurs qui vont être placés à des endroits stratégiques, selon les équipements, pour pouvoir détecter une concentration plus élevée. Une alarme va sonner, il y a un opérateur qui va se rendre immédiatement là où il est détecté l'alarme, et il va faire une enquête. On va évaluer tout de suite d'où provient la fuite et on va arrêter l'équipement. On va prendre action avant que la fuite devienne plus grosse.

2415 Avoir une fuite de plus de 25 millimètres, c'est un scénario qui n'est pas réaliste. C'est pour ça qu'on ne l'évalue pas. On le fait dans le scénario normalisé, là où on perd tout le contenu en dix minutes.

2420 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2425 Donc, vous considérez que la méthodologie que vous avez employée à 25 millimètres, c'est ce que je comprends?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

2430 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Est valable puis peut évaluer de façon réaliste le risque que ça pourrait représenter.

2435 **Mme LINA LACHAPELLE :**

C'est tout à fait valide. Tout à fait valide, selon la méthodologie définie et entendue dans les CMMI.

2440 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2445 O.K. Pour la Sécurité publique, concernant justement encore l'aspect méthodologie de l'évaluation du risque de la compagnie au regard d'une fuite d'ammoniac. Pour vous, votre position, à ce sujet-là, concernant la méthodologie employée puis ce que reflète aussi l'évaluation du risque qui été présentée par le promoteur?

M. PIERRE RACINE :

2450 En tant que tel, depuis 2004, il y a eu une entente entre notre ministère, le ministère
de la Sécurité publique et le ministère de l'Environnement, à savoir qui évaluerait les
aspects plus scientifiques en arrière des analyses de risque, de façon à éviter d'avoir des
questions qui seraient contradictoires d'un ministère à l'autre. C'est le ministère de
l'Environnement qui normalement regarde ces aspects-là. Nous, on regarde l'étude pour
2455 voir les rayons d'impact qu'elle peut avoir, pour nous aider au niveau de la planification
des mesures d'urgence. Mais on ne fait pas la validation des aspects de : est-ce que 25
millimètres est adéquat comme diamètre pour la fuite proposée?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2460 Alors, d'accord. Donc, c'est monsieur Bourque qui serait porté à répondre?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

2465 Oui, bien, au même niveau qu'on a des experts au niveau de l'eau, de l'air et du bruit
et nommez-les, je les ai nommés à la première séance, on a un expert au niveau de
l'analyse de risque et d'accident technologique. Puis j'inviterais peut-être cet expert à venir
répondre à la question. Il s'agit de monsieur Michel Duquette, ingénieur à la Direction de
l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers.

2470 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci, Monsieur Bourque.

M. MICHEL DUQUETTE :

2475 Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2480 Merci, Monsieur Racine. Monsieur Duquette, bonjour.

M. MICHEL DUQUETTE :

2485 Bonjour. Je suis spécialiste en analyse de risque technologique. Donc, la
méthodologie que le promoteur a utilisée est effectivement conforme à ce qu'on demande
dans le guide sur la réalisation d'une analyse de risque technologique que le ministère a
émise.

2490 Et pour ce qui est de la question en tant que telle, que monsieur le commissaire
référait, c'est effectivement une question qui émanait de mon avis de recevabilité. Et je
questionnais, dans le fond, sur la valeur du 1 000 millimètres versus le 25 millimètres
utilisé, parce que dans une des références en annexe de l'étude, on avait une référence
au HSE, donc l'organisme de sécurité au Royaume-Uni qui précisait un diamètre de fuite
de 1 000 millimètres sur des réservoirs de réfrigérant.

2495 C'est pour ça que j'ai posé la question, parce que la référence était là. Je ne
considère quand même pas qu'une fuite de 1 000 millimètres est effectivement une fuite
qui est plausible sur un réservoir à intégrité totale, donc j'ai quand même posé la question
pour valider d'où provenait le fondement du côté du promoteur, mais la réponse était
satisfaisante.

2500 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci. Je crois qu'on va rentrer en conférence téléphonique tout à l'heure.

2505 **LE PRÉSIDENT :**

On peut poursuivre encore un peu.

2510 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Alors, il y a un autre élément que vous avez souligné dans votre communication du
risque à la population, qui se baserait nécessairement sur l'exercice de concertation avec
le CMMI.

2515 Alors, moi, ma question s'adresse au responsable du Comité mixte municipalité-
industrie, où en êtes-vous quant à l'évaluation du risque du parc industriel, d'IFFCO et de
la communication du risque à la population? Je sais que vous avez déjà fait certains
exercices, peut-être nous brosser un petit historique puis qu'est-ce qui s'en vient aussi en
termes de communication du risque à la population.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

C'est monsieur Bélanger, c'est ça?

2525 **M. GASTON BÉLANGER :**

Oui. Si vous voulez me donner quelques petites secondes que je retourne à mes
notes. Je vais essayer de ne pas en échapper trop.

2530 O.K. Alors, pour ceux qui sont moins au courant, c'est que le CMMI, qui est le
Comité mixte municipalité-industrie est en place depuis plusieurs années, et avant même
de s'appeler CMMI, à la fin des années 90, portait un autre nom que ça. Donc, ça fait, je
dirais, une quinzaine d'années que cette culture municipalité-industrie est développée à
Bécancour.

2535 Un des avantages de ce comité, c'est que ça permet aux industries, à la fois de
savoir, parce que chacune a son plan d'urgence et ses procédures en cas de fuite ou de
sinistre quelconque, donc les gens échangent de l'information pour savoir d'abord ce que
chacun a en stock qui peut être dangereux pour le voisin, et le voisin est bien content de
2540 savoir. On a aussi des mécanismes via Radio entreprise qui permettent de savoir aussi s'il
se passe quelque chose, pour être capable d'alerter notre voisin : « C'est juste limité chez
nous ou ça peut s'en aller chez vous », chez le voisin, donc les gens sont heureux de
savoir que l'information n'est pas seulement dirigée vers la Ville, mais aussi directement
entre eux autres.

2545 Donc, l'avantage du CMMI c'est que les gens échangent les informations, arrivent
avec des idées, à un moment donné, pour améliorer la protection et l'information les uns
vers les autres.

2550 Quand IFFCO est arrivée chez nous, bien, ils nous ont expliqué un peu tous les
risques qu'ils avaient. Ils sont venus faire une présentation au CMMI, ont été interrogés
aussi par des gens de l'industrie, dont monsieur Hamelin qui était là hier et d'autres de
chez CEPSA, Arkema, Olin, whatever. Donc, les voisins savent ce qui s'en vient et nous
autres, on sait à quoi s'attendre comme municipalité. Et à ce moment-là, on veut s'assurer
2555 d'être en mesure d'intervenir s'il advient un sinistre chez IFFCO.

2560 Dans le cadre du CMMI, bon, ça fait plusieurs années qu'il y a... normalement, ce
qu'on prévoit dans notre plan de mesures d'urgence c'est qu'il y ait des répétitions
générales de terrain et ça devrait avoir lieu aux cinq ans. Ça fait plus longtemps que ça
que notre dernière est arrivée, mais il y a eu des exercices dits de table où on évalue un
scénario puis chacun indique comment il joue ses pions sur l'échiquier et on a un
débriefing à la fin pour voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, on a les
communications qui sont toujours le point sensible de toutes ces opérations-là. Donc, il y a
un échange de communications et il y a un échange d'exercices qui se font à cet égard-là.

2565 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2570 Est-ce que vous pourriez préciser qui participe aux simulations de table? Est-ce que
l'ensemble des entreprises participe? Est-ce que c'est juste les autorités municipales?

M. GASTON BÉLANGER :

2575 C'est les entreprises du CMMI, dans l'ensemble. Maintenant, ce n'est pas toutes les entreprises du parc qui sont membres du CMMI. En passant, Junex fait partie du CMMI. C'est parce que je ne me rappelais pas l'avoir vue là, on en a pas mal de membres, mais ils ne viennent pas tous, mais les plus fidèles, on les retient plus facilement. Alors, Junex est effectivement membre du CMMI. Évidemment, est moins actif depuis le fameux moratoire. Alors, je tiens à rectifier.

2580 À ce moment-là, c'est que les membres, les usines membres du CMMI vont à ce moment-là participer à ces exercices-là. Mais, il y a toujours des industries, c'est comme Radio entreprise, c'est une fréquence offerte par la Ville à toutes les industries. Il peut y avoir des industries qui ne veulent pas participer à ça, mais tout ce que ça leur coûte, c'est un radio à 650 \$, le reste est là. Puis tous les samedis, il y a un appel de vérification pour
2585 s'assurer que le système fonctionne puis que tout le monde entend bien ça. Donc, ce n'est pas un truc qu'on élabore là puis qu'on ne vérifie pas du tout en cours d'année, au contraire.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2590 Alors, écoutez, Monsieur Bélanger, on avait prévu une conférence pour faire le point sur ce qui est de l'analyse de cycle de vie.

M. GASTON BÉLANGER :

2595 On reviendra.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2600 Oui, on reviendra, j'ai quelques autres questions. Merci, Monsieur Bélanger.

LE PRÉSIDENT :

2605 Merci. Donc, je pense que nous avons en ligne monsieur Thibaut Millet, responsable de l'est du Canada, Changements climatiques et Développement durable chez Ernst & Young. Monsieur Millet, vous êtes là?

M. THIBAUT MILLET :

2610 Oui. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2615 Bonjour. Donc vous avez une présentation à nous faire sur l'étude que vous avez produite pour IFFCO Canada.

M. THIBAUT MILLET :

2620 Oui, il y a une présentation PowerPoint que vous avez, j'imagine?

LE PRÉSIDENT :

2625 Oui, la présentation est en ligne. Vous pouvez commencer. Peut-être vous présenter, qui vous êtes, et commencer l'exposé.

M. THIBAUT MILLET :

2630 Entendu. Mon nom est Thibaut Millet, je suis associé délégué au sein du groupe des changements climatiques, Développement durable chez Ernst & Young. Je suis responsable, notamment, de cette équipe pour tout l'est du Canada et nous offrons des services d'audit ou de consultation dans le domaine du développement durable et des changements climatiques, en particulier.

2635 La présentation que l'on va faire aujourd'hui, je vous demanderais de projeter la page 2, est un résumé du rapport complet qui, je pense, a été déposé aujourd'hui même également.

LE PRÉSIDENT :

2640 Oui.

M. THIBAUT MILLET :

2645 Et les cinq points que l'on va couvrir dans cette présentation de quelques minutes sont : un rappel de ce qu'est une analyse du cycle de vie et une empreinte carbone, puisque c'est ce que nous avons réalisé pour IFFCO Canada; un rappel du cycle de vie de l'urée; vous parler de l'étude d'empreinte carbone comparative que l'on a réalisée; vous présenter les grandes conclusions; et également vous mentionner les résultats d'une revue critique qui a été réalisée par des experts indépendants.

2650 À la page 3, un rappel très sommaire de ce qu'est une analyse de cycle de vie et une empreinte carbone. Il y a deux cadres méthodologiques que nous avons suivis pour

2655 cette étude qui sont des cadres des normes reconnues de façon internationale pour ce
genre de travail. Le premier à gauche, il s'agit des normes ISO 14040 et 140404 qui
définissent ce qu'est qu'une ACV. Vous avez un diagramme qui vous présente les grandes
2660 grandes lignes d'une ACV. Essentiellement, une ACV c'est une analyse quantitative de
l'empreinte environnementale sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou d'un procédé
et comprend les parties que vous avez à la section gauche. On définit le champ de l'étude,
on dresse un inventaire des impacts environnementaux et on les évalue, dans un troisième
temps, pour ensuite interpréter les résultats.

2665 Et dans le cadre des résultats qui sont destinés à être publiés publiquement, comme
c'est le cas de notre étude, on réalise une revue critique par un comité d'experts
indépendant et c'est un aspect sur lequel on reviendra également.

2670 Nous avons suivi aussi le cadre du, en anglais, du GHD *Protocol Product Standard*
qui est une norme qui définit comment réaliser, comment dresser l'empreinte carbone d'un
produit puisque dans le cadre de cette étude, nous avons dressé l'empreinte carbone de
l'urée qui serait produite par IFFCO Canada.

Donc, ce sont les deux cadres normatifs dans lesquels notre travail s'est inscrit.

2675 À la page 4, c'est un diagramme qui présente finalement le cycle de vie de l'urée ou
certaines des étapes du cycle de vie de l'urée, qui est le produit que l'on a étudié dans le
cadre de ce travail. Alors, pour produire de l'urée, il y a évidemment – à gauche – un
certain nombre d'intrants, dont l'hydro-électricité, dont le gaz naturel, l'air et l'eau, pour en
citer les principaux, qui rentrent dans un procédé de production qui permet de produire
l'ammoniac puis l'urée.

2680 Certains produits sortent de ce procédé, l'urée granulaire ainsi que d'autres produits
d'application industrielle qui sont à leur tour transportés vers des distributeurs, des
entrepôts et des utilisateurs finaux qui peuvent être dans le secteur agricole et industriel.

2685 Donc, ceci est un diagramme à très haut niveau qui présente l'ensemble du cycle de
vie de l'urée et, en vous amenant à la page 5, nous tenons à vous préciser que le champ
de l'étude que nous avons réalisée couvre, donc les frontières du système étudié couvrent
les étapes de préproduction, qui inclut l'extraction, la transformation des matières
premières; également la production d'électricité comme intrant, donc tout ce qui rentre
dans le procédé de production de l'urée.

2690 La production d'ammoniac proprement dit et d'urée qui se ferait à l'intérieur des murs
d'IFFCO Canada et, par la suite, une partie de la distribution qui serait donc de l'usine
d'IFFCO Canada vers les entrepôts des distributeurs.

2695 Il y a des étapes en aval de ça qui ont été exclues de l'étude, à savoir le transport et la distribution après, en aval du distributeur jusqu'à l'utilisateur, l'utilisation du produit proprement dit et la fin de vie du produit.

2700 Pourquoi ces trois étapes ont été exclues? Parce que dans le cadre d'une analyse comparative, on se concentre généralement sur les étapes qui sont différenciées entre deux scénarios et on ne s'attarde pas sur les étapes qui sont considérées comme identiques.

2705 Donc, l'objectif de l'étude étant de comparer l'empreinte carbone de l'urée D'IFFCO Canada avec l'empreinte carbone d'une urée de référence, on s'est donc naturellement attardé sur les étapes qui avaient une empreinte différente. Donc, les trois étapes que l'on a précisées à la page 5.

2710 À la page 6. Donc, comme je l'expliquais, nous avons comparé l'empreinte carbone de l'urée qui serait produite par IFFCO Canada à l'urée d'un scénario de référence théorique qui serait finalement ce qui se passerait si l'usine d'IFFCO Canada n'existait pas, pour effectivement voir si la construction et l'opération de l'usine d'IFFCO Canada avaient un impact positif ou négatif sur les émissions de gaz à effet de serre pour les étapes de cycle de vie de l'urée.

2715 On a donc dressé deux scénarios. Vous les voyez à la page 6 : un scénario IFFCO Canada, donc on suppose qu'en 2018, c'est la première année de production de l'usine de Bécancour et on prend 2018, comme première année de production, parce que c'est la plus proche et l'année pour laquelle on est capable de faire des estimés relativement réalistes, et on compare ce scénario IFFCO Canada à un scénario de référence qui lui est fictif. Bien, en fait, les deux sont fictifs puisqu'ils sont en 2018, mais le scénario de référence est effectivement ce qui se passerait sur le marché de l'urée s'il n'y avait pas l'usine de Bécancour.

2725 Donc, dans le cas de l'usine de Bécancour – à gauche –, il y a certains marchés qui vont être desservis, principalement le Québec, l'Ontario, le nord-est des États-Unis et une partie de l'Europe de l'Ouest, et dans le cas du scénario de référence, ces mêmes marchés destinataires sont servis par des régions d'importation que l'on a estimées à l'horizon 2018, qui sont des régions d'importation, les régions les plus logiques desquelles l'urée utilisée sur ces marchés-là proviendrait. Donc, on compare ces deux scénarios.

2730 On réalise une modélisation donc des étapes de cycle de vie qui sont incluses dans l'envergure de l'étude. Donc, je le rappelle, c'est vraiment en amont de la production, l'extraction, la transformation des matières premières, notamment le gaz naturel, la production d'électricité; à l'intérieur de l'usine, le processus de production d'ammoniac et

2735

d'urée proprement dite et la distribution jusqu'aux entrepôts des distributeurs, et on le fait pour ces deux scénarios. Donc, on prend un certain nombre d'hypothèses, et je vous invite à lire, pour plus de détails, le rapport complet qui détaille vraiment l'ensemble des hypothèses des sources d'information qui ont été utilisées pour dresser ces deux scénarios et l'on compare, à l'aide d'un modèle expert, on compare les émissions de cycle de vie dans les deux scénarios.

2740

LE PRÉSIDENT :

2745

Monsieur Millet, juste pour être sûr, vous êtes à la page 6 ou vous êtes rendu à la page 7?

M. THIBAUT MILLET :

2750

J'allais vous dire de tourner la page pour aller vers la 7.

LE PRÉSIDENT :

La page 7 maintenant. C'est bon.

2755

M. THIBAUT MILLET :

2760

Donc, les émissions de gaz à effet de serre que l'on appelle du berceau à l'entrepôt, c'est-à-dire de l'origine des matières premières jusqu'à l'entrepôt du distributeur, ont été modélisées comme suit : on aurait 725 kilos de CO₂ équivalent par tonne d'urée produite par IFFCO Canada et 1 029 kilos de CO₂ équivalent par tonne d'urée produite dans le scénario de référence. Alors, les CO₂ équivalents, c'est la mesure habituelle des quantités de gaz à effet de serre qui est basée sur les potentiels de réchauffement planétaire que l'on utilise communément pour faire ce genre de calcul.

2765

Donc, on voit que dans le cas d'une urée qui serait produite par IFFCO Canada à Bécancour, on arrive à une empreinte, du berceau à l'entrepôt, qui est inférieure à celle que serait le scénario de référence, donc entre 725 et 1 029 kilos. On voit sur ce graphe la répartition des trois étapes de cycle de vie : préproduction, production, distribution. Actuellement, chacune de ces trois étapes a une empreinte inférieure dans le cas d'IFFCO Canada.

2770

2775

À la page 8. Donc les conclusions de cette étude montrent que sur la base d'hypothèses raisonnables, on prévoit ou on modélise que les émissions d'IFFCO Canada pour la production d'une tonne d'urée seraient à environ 30 % inférieures à celles des scénarios de référence. Ce que ça veut dire, c'est que si on ne construit pas une usine à

Bécancour, on aurait des émissions supérieures à au cas où on construirait une usine à Bécancour. Donc, autrement dit, construire une usine à Bécancour réduit les émissions de 30 % environ.

2780 D'où vient cette différence? Il y a trois grandes raisons : la première c'est l'utilisation de gaz naturel qui est inférieure pour l'usine d'IFFCO en raison du choix technologique effectué, qui est plus efficace sur le plan énergétique que d'autres usines d'urée au gaz naturel, et notamment l'utilisation accrue d'hydroélectricité, jusqu'à 65 mégawatts de puissance, qui permet de réduire les émissions de carbone provenant du gaz naturel.

2785 Évidemment, l'hydroélectricité produite au Québec, on le sait, il y a une plus faible empreinte carbone que l'hydroélectricité d'autres pays, d'autres pays producteurs, que ce soit le Moyen-Orient, l'Europe de l'Est ou autres, et donc, c'est la deuxième cause de réduction des émissions; et la troisième, dans la mesure où on produirait cette urée au Québec, c'est-à-dire plus proche des marchés cibles du Québec, de l'Ontario et de l'est des États-Unis, les émissions liées au transport de l'urée vers les marchés d'utilisation seraient réduites également.

2790
2795 Donc, c'était les conclusions principales de cette étude. Pour évidemment être en mesure de publier ces résultats, on a réalisé une revue critique – et je suis à la page 9 – une revue critique qui a été dirigée par le CIRAIQ, Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services. Et une revue critique, dans notre cas, ce sont quatre experts indépendants qui revoient l'ensemble des hypothèses quantitatives des méthodes de calcul, des données qui ont été utilisées pour faire ces estimations et qui concluent sur le caractère approprié du travail, à des fins de publication. Et la revue critique a été positive, a apporté un certain nombre de commentaires qui ont été pris en compte et a conclu qu'effectivement, l'étude était appropriée et permettait de faire une estimation raisonnable des émissions de gaz à effet de serre.

2800
2805 Donc, on a joint le rapport de cette revue critique au rapport des travaux que nous avons réalisés et c'est un document que vous avez en format papier.

LE PRÉSIDENT :

2810 Merci. Donc cette présentation sera déposée sur le site. Évidemment, Monsieur Pillarella, vous devrez nous acheminer cela.

Monsieur Bergeron, peut-être des questions?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2820 Non.

LE PRÉSIDENT :

2825 Ça va? Écoutez, compte tenu que nous avons monsieur Millet encore quelque temps, est-ce que dans la salle, certaines personnes auraient des questions sur cette présentation? Le cas échéant, je vous invite simplement à vous manifester. C'est clair?

2830 Dans l'étude qui a été déposée, par ailleurs, Monsieur Millet, il me semble que vous faites également mention, même si vous n'avez pas considéré dans le bilan de l'analyse, de la production de gaz à effet de serre en champ et réutilisation. C'est vrai?

M. THIBAUT MILLET :

2835 Effectivement, on fait une mention, la première étape de notre travail était une revue de la littérature dans lequel on a effectivement cherché à comprendre d'où provenaient les émissions sur l'ensemble du cycle de vie, et on a constaté, sur la base des publications scientifiques existantes, qu'il y avait un certain nombre d'émissions qui provenaient de l'utilisation proprement dite de l'urée, une phase qui n'a pas été incluse dans l'étude comparative puisqu'elle est jugée, comme je l'ai dit, équivalente dans les deux scénarios.

2840 **LE PRÉSIDENT :**

2845 Parfait. Donc je réitère, est-ce qu'il y a des questions particulières? À la table des personnes-ressources, est-ce que vous avez des questions sur la présentation?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Non, pas pour nous.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va aller? Oui. Donc vous vous nommez simplement en arrivant à la table.

M. MARC BRULLEMANS :

2855 Oui. Marc Brulemans. J'aimerais savoir quelles sont les régions dans le scénario de référence, quelles sont les régions, lesquelles produiraient le gaz qui serait acheminé à Bécancour, quelles seraient ces régions?

LE PRÉSIDENT :

2860

Monsieur Millet?

M. THIBAUT MILLET :

2865

C'est une question qui est difficile à répondre et qu'on aurait dû poser à Gaz Métro, et d'autant plus difficile à répondre que l'on parle de 2018. Évidemment, il y aura un mixte de régions canadiennes et américaines, et sans qu'on ait été capable d'apporter un mixte définitif, en travaillant avec Gaz Métro, on a fait un mixte raisonnable et on a même fait une analyse de sensibilité. Donc, il y aurait un mixte, effectivement, de gaz canadien et américain qui serait utilisé à ce moment-là.

2870

LE PRÉSIDENT :

2875

Peut-être, Monsieur Millet, pour répondre à la question, vous pourriez nous rappeler le bilan minimum et maximum d'émissions de gaz à effet de serre des techniques de production du gaz naturel que vous avez trouvés dans la littérature et qui ont servi à établir les scénarios et peut-être donner un petit peu plus de détail sur l'analyse de sensibilité de la variabilité des résultats que vous avez obtenus?

2880

M. THIBAUT MILLET :

2885

Oui. D'ailleurs, j'apporte une précision sur la question précédente. On a fait varier notre analyse de sensibilité sur la provenance du gaz naturel; entre 75 % et 25 % entre US et Canada, et vice et versa. C'est-à-dire qu'on a pris une sensibilité assez large, on a fait varier entre 25 et 75 % la part du Canada et des États-Unis, et on a regardé l'impact que ça avait. Donc, la sensibilité que ça pouvait avoir. Ça, c'est pour la première question.

2890

Maintenant, pour la deuxième question, vous cherchez à savoir donc l'impact, finalement, ou l'étendue des valeurs possibles des émissions liées à l'extraction du gaz naturel.

LE PRÉSIDENT :

2895

Oui.

M. THIBAUT MILLET :

Alors, donnez-moi une minute que j'ouvre le rapport, c'est une donnée que je ne connais pas par cœur.

2900

Dans le scénario – alors, je ne sais pas si les gens ont le rapport devant eux –, mais pour y faire référence à la page 27, dans le scénario de référence, c'est la table 6.5. Vous voyez un petit peu d'où viennent les émissions en fonction de la provenance à la fois du gaz naturel et de l'électricité et vous voyez la même donnée à la table 6.4 pour le gaz naturel qui viendrait du Canada ou des États-Unis dans le scénario IFFCO, et on se rend compte que, bon, le gaz naturel des États-Unis représenterait à peu près 18 % de la part des émissions du cycle de vie qu'on a étudié; le gaz canadien à peu près 15 % et dans le cas du scénario de référence, c'est le cube éclaté, comme vous voyez à la page 6.5, puisqu'on a différents types de pays que l'on a dû modéliser en fonction des différents types de gaz qui étaient produits et utilisés dans ces pays-là. Donc on a une vue un petit peu plus éclatée.

2905

2910

LE PRÉSIDENT :

2915

Parfait. Et quand vous avez fait votre analyse de sensibilité, le pourcentage de gain, mettons, de la démarche IFFCO par rapport au scénario de référence, il variait de combien à combien? Si vous disiez que c'est à peu près 30 % dans le projet versus le premier scénario, mais avec la sensibilité, ça bougeait, quoi, de quel pourcentage à quel autre?

2920

M. THIBAUT MILLET :

J'avoue que je n'ai pas la réponse devant les yeux, il faudrait que je retourne dans le modèle et que je vous fournisse une réponse par la suite, mais c'était négligeable.

2925

M. SIMON PILLARELLA :

On peut faire référence au tableau 7.3, à la page 25, peut-être Thibaut je pense que la réponse est là.

2930

LE PRÉSIDENT :

Oui, au tableau 7.3 de la page 25 de votre rapport.

2935

M. THIBAUT MILLET :

Oui, effectivement, vous avez raison, il était là. Excusez-moi.

2940

LE PRÉSIDENT :

Donc, selon les provenances?

M. THIBAUT MILLET :

2945

Oui, effectivement, ça varie d'à peu près 1 %. On variait de, bon, 29.6 qui était le scénario par défaut; on allait à -28.6 c'est-à-dire 1 % d'écart quand on changeait le mixte d'approvisionnement de gaz naturel et on montait de 1 % quand on changeait de l'autre côté. Donc ça variait à l'intérieur de 1 %.

LE PRÉSIDENT :

2950

1 %. Parfait. Avez-vous une autre question Monsieur? Allez-y.

M. MARC BRULLEMANS :

2955

Oui, j'ai une question. Est-ce que dans vos scénarios pour 2018, vous avez tenu compte de la part croissante de gaz obtenu de manière non conventionnelle, que ce soit aux États-Unis et au Canada, et quel est le facteur que vous avez utilisé en termes d'empreinte carbone par mégajoule, si on peut dire, dans les deux cas de figure?

LE PRÉSIDENT :

2960

Monsieur Millet.

M. THIBAUT MILLET :

2965

Alors, la réponse c'est oui, on en a tenu compte, et les sources d'émission par rapport au gaz non conventionnel sont finalement tirées du modèle qui s'appelle GHG News qui est de Ressources naturelles Canada, et là, il faudrait aller chercher les valeurs dans les annexes.

2970

LE PRÉSIDENT :

Je pense que c'est votre tableau 1-2, je crois. À la page 2.

M. THIBAUT MILLET :

2975

Pas tout à fait, puisque le tableau 1.2 c'est effectivement les... quand on revient à la première étape *Material Acquisition Preprocessing*, c'était les valeurs d'émissions pour l'ensemble de cette étape et pas uniquement pour le gaz naturel et pas uniquement pour la proportion au gaz conventionnel et gaz non conventionnel. Donc, une partie de la réponse est là-dedans, mais cette donnée-là, elle est beaucoup plus large. C'est dans les annexes qu'on a la réponse sur les facteurs d'émissions et de gaz. Tables 5.1 et 5.8

2980

LE PRÉSIDENT :

Ou est-ce que ce serait l'annexe 3 que vous cherchez?

2985

M. THIBAUT MILLET :

Oui, oui, je suis en train de rechercher tous les facteurs d'émissions. Dans l'annexe A, vous voyez pour le gaz... en fait, dans A1, A2 A3 pour le gaz naturel, la source des données c'est vraiment GHG News, qui est la base de données de Ressources naturelles Canada, et c'est 9,3 kilogrammes par gigajoule pour le gaz qui viendrait des États-Unis.

2990

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous répéter la valeur que vous venez de donner?

2995

M. THIBAUT MILLET :

9,3 kilos d'émissions de CO₂ équivalent en gigajoule pour les États-Unis.

3000

LE PRÉSIDENT :

Par mégajoule.

3005

M. THIBAUT MILLET :

Par gigajoule.

LE PRÉSIDENT :

3010

Par gigajoule. Est-ce que vous l'avez par kilogramme d'urée?

M. THIBAUT MILLET :

3015

Dans le modèle, oui. Est-ce qu'il est tel quel? Non. Il faudrait la sortir, il faudrait l'extraire.

LE PRÉSIDENT :

3020

Parfait. Parce que dans votre tableau 1-2, vous donnez la valeur minimum trouvée des émissions de gaz à effet de serre d'équivalent CO₂ pour un kilogramme d'urée, selon la littérature, et vous donnez également la valeur maximum. La valeur minimum est 0,05

3025 kilogramme de CO₂ équivalent. Pour gaz naturel, extraction, processing et transmission de l'urée en Europe de l'Ouest, et la valeur maximum c'est quand c'est extrait de charbon et dans les usines d'urée en Chine. Et la question, pour les gaz non conventionnels : où est-ce que ça se situerait entre 0,05 et 0,4 kilogramme, est-ce que ça dépasse le 0,4 kilogramme?

3030 **M. THIBAUT MILLET :**

Non. Ça serait à l'intérieur du 0,4 puisque le 0,4 c'est une valeur maximum. Et encore une fois le 0,05 et le 0,4 sont pour l'ensemble de l'étape de préproduction. Donc, il y a plus que le gaz naturel là-dedans. Donc, le gaz naturel est une des composantes de ça, mais ça ne dépasserait pas le 0,4.

3035 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc l'étude va être déposée très prochainement dès que la commission peut réussir à le faire, donc ça veut dire dans les 24-48 heures, elle sera disponible sur le site.

3040 **M. MARC BRULLEMANS :**

Nous allons la consulter. Merci.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Est-ce que dans la salle, il y aurait d'autres questions sur cette présentation? C'est bon aussi à la table des personnes-ressources, au promoteur? Bien.

3050 Monsieur Millet, nous vous remercions pour votre présentation et nous vous souhaitons une bonne fin de journée. Vous êtes à Vancouver, je crois?

3055 **M. THIBAUT MILLET :**

Je suis à Calgary, mais s'il y a des questions additionnelles, je peux rester en ligne encore trente minutes.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Donc, nous allons poursuivre notre questionnement. Je pense que nous allons poursuivre un peu avec les personnes que nous avons sur la liste pour revenir éventuellement sur les questions de sécurité. J'appelle Madame Claudette Boulanger.

3065 Pendant que Madame Boulanger s'approche, je vous rappelle que nous ajournerons
autour de 17 h pour reprendre à 19 h, notre séance de soirée.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

3070 Bonjour, Monsieur André. Il est clair que le projet IFFCO Canada est fondé sur un
modèle économique mondialisé de l'offre et de la demande. Le prix du gaz naturel est régi
par l'offre et la demande. La demande d'urée est gérée par l'offre et la demande, ainsi que
l'offre alimentaire à laquelle celle-ci prétend répondre.

3075 Voici ma question : quelles sont vos solutions si l'un de ces piliers venait à
s'écrouler?

LE PRÉSIDENT :

3080 Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

Je veux juste expliquer un peu la...

3085 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Oui, prenez le temps qu'il faut.

M. MANISH GUPTA :

3090 Mr. Chairman, from what I understood of the question, I understood the question to be that
our model would be based on certain projections of prices and demands of suppliers of natural
gas and urea which would be a consequence of demands and the life of food. What would
happen if one of these projections changed significantly?

3095 Well we have run off a financial model on various scenarios. Typically, what we do is we get
expert opinions on the demand supply for raw material and the prices. We also get expert opinion
on demand supply and prices for the final product and then we run sensitivity analysis on what
could happen to our project in the worst case scenario. And as long as we are satisfied with the
3100 worst case scenario, the project would still be viable, we go ahead with the project investment,
investment decision.

In our case, as I mentioned, our business model, the preliminary business model that we
did was really vast. It could take into account a lot of ups and downs in the raw material and

3105

finished good prices. We think the market is extremely good for this purpose. Of course, if we do a worst case scenario like Lina does for safety, you could get a very high gas price and an extremely low gas and urea price in which case the project would not work but we do not see that scenario happen. Our expert advises that it is a very good time to get into the market.

3110

TRADUCTION DE L'INTERPRÈTE NON ENREGISTRÉE.

LE PRÉSIDENT :

3115

Parfait, peut-être je continuerais peut-être sur un élément sur votre réponse et sur la question. Actuellement, vous vous considérez à quelle phase du projet? Est-ce que vous êtes dans une phase de préfaisabilité, faisabilité, avant-projet? Quand est-ce que la décision d'aller de l'avant pour votre compagnie, elle est arrêtée? Où en êtes-vous?

3120

M. MANISH GUPTA :

3125

We have done the pre-project stage we have crossed. We are right now at the stage of developing a bankable feasibility study and at last, we develop bankable feasibility study in two stages: a class 4 estimate and a class 2 estimate. Class 4 estimate, we are expecting within a week or two weeks from now. We will then start working on a class 2 estimate which would be closer to February next year. And class 2 estimate enables us to secure financing and start construction.

3130

Nous avons fait trois étapes de projet, nous sommes à l'étape de produire une étude de faisabilité et c'est en deux étapes : estimé classe 2 et estimé classe 4. On s'attend, dans une semaine ou deux semaines, nous allons commencer à travailler sur un estimé de classe 2 qui serai plus près du mois de février l'an prochain. Et la classe 2 nous permet d'assurer le financement et commencer la construction.

3135

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc la dernière décision avant la construction irait à l'année prochaine.

3140

M. MANISH GUPTA :

February, around February next year.

3145

Près du mois de février l'an prochain.

LE PRÉSIDENT :

Vers le mois de février l'année prochaine. Parfait. Merci. Est-ce que vous avez une deuxième question?

3150

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Est-ce que vous me permettez d'intervenir sur la discussion?

3155

LE PRÉSIDENT :

Si c'est sous une forme d'une courte sous-question, oui.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

3160

Oui. Est-ce que vu qu'on a vu précédemment justement avec des modèles de gaz à effet de serre, est-ce que c'est possible de savoir justement le pire scénario qui a été fait et le meilleur scénario qui a été fait? Parce que si IFFCO dit qu'ils sont très à l'aise avec notre pire scénario, donc ils ont des références, ils ont du contenu. Est-ce que c'est possible de le savoir?

3165

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'essaie de comprendre votre question. Je comprends que dans l'étude d'impact, ils ont pris le scénario qui est comme... ce n'est pas le pire scénario au sens où ils parlent – est-ce que vous comprenez la question de monsieur Bouchard?

3170

M. MANISH GUPTA :

Maybe I do. I guess the question and answer it. I think the question was that what happens to the GHG projection in the worst case scenario?

3175

As I mentioned, our worst case scenario was on financials, on the cost of gas and cost of urea and it would be independent; GHG production would be independent of that. GHG production would depend on the actual tons produced and the units of gas consumed that would be the same. Perhaps, distinctive study on that could be done on whether we produce 95% or 120% so our data has been for 120%; at lower production rates it would be lower.

3180

Oui, peut-être que je la comprends. Donc, la question : qu'est-ce qui se passe à la projection de GES dans le pire scénario?

3185

3190 *Comme j'ai mentionné, notre pire scénario était plutôt côté financier, le coût du gaz et de l'urée et la production de GES serait indépendante de cette estimation. Donc, ce serait produit sur les tonnes produites et les unités de gaz consommées et ce serait la même chose. Mais une étude pourrait être faite si on produit 95 % ou 120 %, donc les données sont basées sur 120 % et à des taux de production plus faibles, ce serait plus faible.*

LE PRÉSIDENT :

3195 Parfait. J'imagine que même à cette étape-ci, il y a comme seuil de rentabilité, c'est-à-dire une quantité d'urée qu'il faut absolument produire pour que l'usine soit rentable où en dessous de ce seuil-là, la rentabilité ne serait pas assurée, au-dessus elle est assurée. Ce seuil se situe où par rapport à la capacité de production de l'usine?

3200 **M. MANISH GUPTA :**

At this stage, I would not have the exact number but typically in plants of this nature about 75% to 80% is required for break-even. But we have run many plants of this nature around the world. All our plants run at around 100% capacity.

3205 *À cette étape, je n'aurais pas le chiffre exact, mais typiquement, dans les usines de cette nature, 75 à 80 % est exigé pour rentabilité. Mais il y a beaucoup d'usines de cette nature partout au monde, et toutes les usines sont à 100 % de capacité environ.*

3210 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. MANISH GUPTA :

3215 100 to 110% capacity.

100-110 % .

3220 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. C'est bon? est-ce que vous avez une deuxième question, Madame Boulanger?

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

3225 Oui, une deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

3230

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Selon un journaliste de Radio-Canada, la durée de vie de l'usine ici à Bécancour est estimée à au moins 30 ans, donc une génération et demie; sur quoi cet estimé est-il fondé?

3235

LE PRÉSIDENT :

La question est très claire. Monsieur Pillarella?

3240

M. SIMON PILLARELLA :

Steve, pouvez-vous répondre s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

3245

Monsieur?

M. STEEVE PSUTKA :

3250

A thirty-year plant life is typical for these types of plants. We watch how the plant performs; we know how many cycles that the plant is able to go through. These are watched. Normally a plant of this type will last even more than 30 years. I would invite Manish to talk about the life of the plants that are currently operating in India, but from a North-American and South American perspective where I have more experience, 30 years is on the low end. They will typically run 35 or 40 years. I have seen some go even longer.

3255

Oui, une durée de vie de 30 années, c'est typique pour ces genres d'usines là. Nous, on observe la performance, si on veut, le rendement de l'usine. Nous savons combien de cycles à travers lesquels l'usine peut passer. Ils sont observés. Normalement, une usine de ce genre durera plus que 30 ans. J'inviterais Manish à parler de la durée de vie des usines qu'ils ont en opération en Inde, mais la perspective de l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, dont j'ai plus d'expérience, 30 ans, c'est bas; normalement, c'est 35 à 40 ans. J'ai vu même certaines usines durer plus longtemps.

3260

LE PRÉSIDENT :

3265

Et peut-être vous pourriez nous... Monsieur Gupta, vous voulez ajouter? Allez-y.

M. MANISH GUPTA :

3270

I would just like to add one example. The oldest urea ammonia plant that IFFCO runs is in India and that was commissioned in 1976. So it is still running and for its capacity, it is one of the most efficient plants running in the world. We have had various international delegations come and visit that plant and it conforms to all norms and it is still a very efficient plant for us.

3275

Je voudrais ajouter un exemple; l'usine la plus âgée d'urée est en Inde. Les opérations ont commencé en 76. Donc, elle fonctionne toujours et pour sa capacité, c'est une des plus efficaces au monde. Nous avons eu de la visite de différentes délégations internationales et elle est conforme à toutes les normes, elle est très efficace toujours pour nous.

3280

LE PRÉSIDENT :

3285

Donc, si je comprends, l'espérance de vie est une espérance de vie hypothétique sur l'amortissement de l'usine. Par contre, il y a des mises à jour régulièrement qui font en sorte que ces usines peuvent vivre plus longtemps ou qu'il pourrait y avoir une restauration significative après 30 ans. C'est ça? Parfait.

Voilà Madame Boulanger. Merci à vous.

3290

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Merci. Je suis satisfaite des réponses.

3295

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

3300

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Grand merci.

3305

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant Monsieur Normand Dallaire, professeur au Cégep de Sorel-Tracy.

M. NORMAND DALLAIRE :

Monsieur le président, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3310

Monsieur Dallaire, bonsoir.

M. NORMAND DALLAIRE :

3315

Tout d'abord, permettez-moi de remercier Madame Olivier des Communications, de nous avoir si bien reçus, moi et mes étudiants du Cégep de Sorel-Tracy.

LE PRÉSIDENT :

3320

Oui, je pense que ça fait partie de la formation de pouvoir assister à de véritables exercices de démocratie.

M. NORMAND DALLAIRE :

3325

Et je peux vous dire que c'est tout à fait concret pour nos étudiants.

LE PRÉSIDENT :

3330

Merci.

M. NORMAND DALLAIRE :

3335

Donc, au tableau 3.6 du tableau que nous avons vu cet après-midi du projet PR3.1, on voit que dans la colonne des émissions fugitives, qu'importe le gaz et le contaminant, aucune valeur n'est rapportée. Est-ce à dire que les émissions fugitives n'ont pas été considérées dans les chiffres des émissions des gaz à effet de serre fournis dans le rapport?

LE PRÉSIDENT :

3340

Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

3345

Oui, on va tout d'abord trouver le tableau en question. Juste un instant.

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que c'est le 3.6 révisé 3?

3350

M. SIMON PILLARELLA :

C'est ça qu'on a regardé plus tôt.

3355

M. NORMAND DALLAIRE :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

3360

Et pendant qu'il y a la recherche, je vais vous demander quelque chose, Monsieur Pillarella, pendant qu'il y a cette recherche; les documents, c'est toujours complexe à explorer, vous le savez, il y a des mises à jour, il y a tout ça. Est-ce qu'il serait possible pour la commission et surtout pour les citoyens qui veulent préparer des mémoires de nous produire un index qui permet de savoir où est-ce qu'on trouve l'information? Un index à jour par rapport à l'ensemble des documents déposés? Ça nous permettrait au moins de savoir, quand vous parlez du tableau 3, que celui qui est à jour, c'est un tel; quand vous référez à telle substance, c'est tel bilan, c'est à tel endroit.

3365

3370

Et j'en profite pour demander au ministère si c'était possible de demander ces index – et de mettre à jour – des promoteurs dans d'autres projets, ce serait un avantage significatif, je pense, pour les citoyens. On le voit ici, c'est compliqué. On se promène dans des numéros de questions, dans des corrections de numéro de questions. Donc, ça nous aiderait à donner un meilleur accès à l'information.

3375

On peut aller vers la réponse pour la question que nous avons posée sur le tableau 3.6 c'est la question des fugitives.

3380

Mme LINA LACHAPELLE :

J'aimerais ça avoir un index.

LE PRÉSIDENT :

Vous aimeriez ça avoir un index? Quel hasard! Le hasard fait bien les choses.

3385

Mme LINA LACHAPELLE :

Vous avez raison, c'est qu'il y a beaucoup de questions et il y a beaucoup de documents. La question au niveau du gaz naturel, les émissions fugitives ont été calculées pour les émissions d'ammoniac.

3390

3395 Tout d'abord, j'aimerais faire un rappel. Pour les émissions fugitives, il y a un article dans le règlement, le RAA, je n'ai pu le numéro de l'article, qui mentionne qu'on doit faire le suivi, la détection et des mesures sur les émissions fugitives de composés organiques volatils. Les émissions d'ammoniac et de gaz naturel ne se classifient pas comme étant des composés organiques volatils. Par contre, les émissions d'ammoniac, il y a eu une estimation des émissions fugitives d'ammoniac et il y a eu également un engagement de la part d'IFFCO Canada de développer et mettre en place le programme de suivi, détection de mesures et de réparation des fuites fugitives, pour toutes les composantes, toutes les conduites de procédé où il y aurait le gaz ammoniac et également le gaz naturel.

3400 On a donné dans l'étude l'estimation pour les émissions fugitives au niveau de l'ammoniac. On ne l'a pas fait au niveau du gaz naturel. On a considéré que les niveaux étaient vraiment négligeables par rapport aux 575 000 tonnes émises et l'estimation n'a pas été faite. Par contre, elles vont être validées lorsque l'usine va être en opération. La mesure sera faite et ça sera inclus au bilan global des émissions réellement émises.

LE PRÉSIDENT :

3410 Parfait. Il me semble que vous avez produit, donc pour l'ammoniac vous l'avez produit dans une de ces questions qui vous avaient été adressées, je pense, par le ministère.

Mme LINA LACHAPELLE :

3415 Oui, tout à fait. Pour l'ammoniac, on a calculé et je crois que ça apparaît au tableau 13. Je m'excuse, là, je ne vois plus clair. Oui, pardon, « Émissions fugitives de procédé », en plein centre, 13 tonnes – désolée – pour l'ammoniac. Alors, mais les émissions au niveau fugitives n'ont pas été calculées pour les émissions de gaz naturel. Pardon. Bref, on voit bien que c'est au milieu du tableau.

3420 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, au milieu du tableau. Monsieur Dallaire, c'est bon?

M. NORMAND DALLAIRE :

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

3430 Une deuxième question?

M. NORMAND DALLAIRE :

3435 Oui. On a cru entendre qu'une forte proportion d'urée vendue au Québec servait aux usages autres que la fertilisation. Sachant que l'urée fait partie des additifs de fracturation de Schlumberger et qu'elle apparaît dans la liste des additifs publiés dans le *USA House of Representatives*, est-ce qu'IFFCO peut nous dire si l'urée qu'elle vend présentement se retrouve déjà sur les sites gaziers et si cela pourrait survenir à l'avenir?

3440 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pillarella?

3445 **M. SIMON PILLARELLA :**

Peut-être qu'on aurait besoin de répéter...

LE PRÉSIDENT :

3450 D'éclaircissement sur la question.

M. SIMON PILLARELLA :

3455 ... de répéter les termes utilisés dans la question. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a une traduction, donc juste pour s'assurer que les gens comprennent bien.

M. NORMAND DALLAIRE :

3460 D'accord, je vais y aller plus tranquillement.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3465 **M. NORMAND DALLAIRE :**

Donc, sachant que l'urée fait partie des additifs de fracturation de Schlumberger.

M. SIMON PILLARELLA :

3470 Qu'est-ce que vous voulez dire par Schlumberger? C'est une compagnie de forage, O.K.

M. NORMAND DALLAIRE :

3475 Et qu'il apparaît dans la liste des additifs publiés par le *USA House of Representatives*, est-ce qu'IFFCO peut nous dire si l'urée qu'elle vend présentement se retrouve déjà sur les sites gaziers et si cela pourrait survenir à l'avenir?

LE PRÉSIDENT :

3480 Parfait. Là, c'est plus clair. C'est votre Schlumberger que j'avais de la difficulté à entendre.

M. NORMAND DALLAIRE :

3485 J'avais peut-être un petit peu de difficulté à la prononciation.

LE PRÉSIDENT :

3490 Monsieur Gupta?

M. MANISH GUPTA :

3495 I presume Mr. Chairman the question is for IFFCO India because IFFCO Canada does not sell urea at this point of time. For IFFCO India, all the urea that we produce is sold in the agriculture market, nothing is sold outside the agriculture market.

3500 *Je présume que la question est pour IFFCO Inde parce que nous ne vendons ça pour l'instant. Donc, pour IFFCO India, toute l'urée que nous produisons est vendue sur le marché de l'agriculture, rien ailleurs.*

LE PRÉSIDENT:

3505 100% pour l'agriculture et il n'y a rien pour le...

M. MANISH GUPTA :

No nothing for anything else in India.

3510 *Non, rien pour l'instant.*

LE PRÉSIDENT :

3515

Non, pas pour l'instant. Et pour les résines synthétiques non plus, c'est un marché en développement, comme vous nous l'avez mentionné hier?

M. MANISH GUPTA :

3520

It is a developing market but Mr. Chairman, I can only answer for the sales in India. In India, they're all agricultures; we cannot sell urea to any other party.

3525

C'est un marché en développement, mais Monsieur le président, je ne peux répondre que pour ce qui se passe en Inde. En Inde, c'est toute de l'agriculture, on ne peut pas vendre l'urée pour quelconque autre fin.

LE PRÉSIDENT :

3530

Et dans les autres usines que vous opérez, est-ce que c'est aussi 100 % agriculture?

M. MANISH GUPTA :

3535

The other plants, there are two plants we operate in Oman. Out of there, 90 to be precised 92.5% of its capacity is imported into India and used in agriculture. The remaining 7.5% and any access capacity is sold on the international market to traders and I am not sure what the use of that fertilizer is.

3540

Les autres usines, il y a deux autres usines que nous avons au Oman. Et dans ça, pour être précis, 92,5 % de sa capacité est importée en Inde et utilisée en agriculture. Le montant qu'il reste, la capacité excédentaire est vendue sur le marché international et je ne sais pas quelle serait l'utilisation finale de cet engrais.

LE PRÉSIDENT :

3545

Parfait. Merci. Merci Monsieur Dallaire.

M. NORMAND DALLAIRE :

3550

Merci, Monsieur le commissaire, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Simon Larivière.

3555

M. SIMON LARIVIÈRE :

Bonjour, Monsieur.

3560

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Larivière.

3565

M. SIMON LARIVIÈRE :

Alors, ma question. Dans le Courrier du Sud du 23 août dernier, dans un article intitulé : « *La MRC de Bécancour adopte un projet de règlement* », nous pouvons lire que « *bien que ces modifications devaient être faites, c'est la venue de l'entreprise IFFCO qui a un peu pressé les choses.* »

3570

Sachant qu'il s'agit d'un document aussi important que le Plan directeur de la MRC et d'un dossier aussi important que la gestion de la plaine inondable dans le parc industriel, pourquoi la MRC tient-elle à agir si rapidement?

3575

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question. La MRC, est-ce que le représentant de la MRC est dans la salle? Vous pourriez vous approcher, s'il vous plaît, parce que nous avons demandé, effectivement, un certain nombre de personnes plus par écrit et je savais, on nous avait avisés que les gens de la MRC devaient être ici, donc je vais lui demander de venir répondre à votre question.

3580

Bonjour, Monsieur. Vous vous présentez s'il vous plaît pour les fins de la...

3585

M. ANDRÉ ROY :

Je suis André Roy, directeur général de la MRC de Bécancour.

3590

L'action qui a été posée par la modification demandée au schéma d'aménagement est une action qui aurait dû être posée de toute manière, puisque le parc industriel devait réviser complètement son plan de gestion de la zone inondable et les zones humides également, ce qu'on appelle les terrains humides.

3595

On a procédé en deux étapes : la première étape c'était justement pour permettre un réaménagement dans notre schéma d'aménagement, évidemment en concordance avec la demande de la Ville de Bécancour et du Parc industriel, pour obtenir effectivement les

autorisations de l'implantation de l'usine IFFCO. Donc étape 1, c'était pour l'entreprise IFFCO; au global, il fallait quand même faire une modification qui aurait pris beaucoup plus de temps.

3600 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait et est-ce que la commission vous a demandé de déposer un certain nombre de documents préalablement à l'audience? J'essaie de me rappeler, mais je n'ai pas le document avec moi.

3605 **M. ANDRÉ ROY :**

Non, non, ça n'a pas été demandé.

3610 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, il serait important pour nous d'avoir la cartographie révisée de cette zone inondable avec les lignes 0-2, 0-20 et 0-100 ans.

3615 **M. ANDRÉ ROY :**

Oui, tout à fait, on va regarder cet élément-là avec les gens de la Société du parc industriel et on déposera les documents adéquats.

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Bergeron?

3625 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Oui. D'ailleurs, on avait demandé aussi de déposer le RCI qui gérait la zone inondable. Je pense que c'est le RCI-289, est-ce que c'est possible?

3630 **M. ANDRÉ ROY :**

Je me souviens de la demande. Ça n'a pas été fait le dépôt de ce document-là?

3635

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3640 Bien c'est la question qu'on posait. C'est la question qu'on posait pour savoir si les documents ont été déposés ainsi que les demandes afférentes de modification au règlement.

M. ANDRÉ ROY :

3645 Bien. À ma connaissance, le RCI a été déposé, mais vous me permettez de vérifier et puis si ce n'est pas fait, on le fera dès demain.

LE PRÉSIDENT :

3650 Parfait. Porter une vérification, d'après ma coordonnatrice et ses signes non verbaux à l'arrière de la salle, ça n'a pas été déposé. Donc, peut-être vérifier ça?

M. ANDRÉ ROY :

3655 Bien, on corrige ça demain.

LE PRÉSIDENT :

3660 Parfait. On va continuer un peu sur cette question de plaine inondable parce qu'il y a quand même un certain nombre de préoccupations. Madame Lachapelle?

Mme LINA LACHAPELLE :

3665 Pardon, j'aimerais juste préciser que la cartographie des zones inondables préparée par la MRC nous a été transmise lorsqu'on a fait l'inventaire des milieux humides et c'est intégré dans le rapport qui est disponible, l'addenda D, l'inventaire sur les milieux humides et les milieux terrestres.

LE PRÉSIDENT :

3670 Parfait. Sauf que nous le demandons quand même à la MRC puis nous lui demandons d'ajouter à ça, le RCI, mais nous lui demandons aussi d'ajouter à ça, les échanges de correspondance qui auraient pu y avoir, qui acceptaient la cartographie. C'est le ministère du Développement durable, j'imagine, qui avait un avis à donner sur cette cartographie. Donc, question de voir si c'est une cartographie conforme et acceptée
3675 actuellement. Puis je sais aussi que vous êtes en consultation prochainement sur cette...

M. ANDRÉ ROY :

3680 Tout à fait. Suite à l'adoption, effectivement, il y a une consultation qui sera tenue le 11 septembre prochain.

LE PRÉSIDENT :

3685 Le 11 septembre.

M. ANDRÉ ROY :

3690 En complémentarité, le ministère du Développement durable est impliqué dans le dossier, mais la MAMROT également.

LE PRÉSIDENT :

3695 Parfait. Merci. Je poursuivrais avec la Société du parc industriel et portuaire. Il y a eu un engagement, du moins qui apparaît dans le rapport d'étude d'impact, d'une zone de protection, d'une politique de protection sur les rives. On parle d'une bande de 60 mètres. Nous avons fait une demande pour savoir si vous pouviez déposer l'entente officielle de protection.

3700 Nous avons reçu un document qui est plus un extrait d'une étude d'impact de 1981, qui n'est absolument non engageant, mais qui est à la fois aussi un peu préoccupante puisque la cartographie de cette zone qui nous aurait été déposée ne cadre pas du tout avec l'étude d'impact, qui parle d'une bande de 60 mètres au-delà de la zone des hautes eaux qui correspondrait à une zone 0-2 ans – vous me corrigez, Monsieur ou Madame, si je fais erreur – qui est 0-2 ans et il me semble que ce ne serait probablement pas linéaire dans une telle circonstance.

3710 Donc, on voudrait savoir, est-ce qu'il y a une entente avec le ministère ou un ministère de protection de cette bande et avoir copie de l'entente si elle existe?

Allez-y Madame Girard, je pense.

Mme SOPHIE GIRARD :

3715 En fait, nous, on n'a pas trouvé d'autres documents que ce qu'il y avait dans l'étude d'impact qui était un engagement de compensation et puis, par la suite, on a cherché dans tous nos dossiers, puis on a fait la demande aussi au ministère s'il y avait à ces documents une suite, un engagement officiel, puis on n'a rien trouvé.

LE PRÉSIDENT :

3720

Donc, actuellement, on ne sait pas s'il y a un engagement officiel sur cette protection et on n'en connaît pas les limites, disons légales, de cette entente, de cet engagement.

Mme SOPHIE GIRARD :

3725

On n'a pas plus d'information que ce qui est écrit dans l'étude d'impact.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3730

Donc, ce que laissait sous-entendre l'étude d'impact, c'est que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour avait une politique puis une entente de conservation pour ce qui est de la bande riveraine de 60 mètres. Vous nous avez déposé un extrait de l'étude Pluritech de septembre 81 et dans laquelle on dit : « *Cette zonation devrait faire l'objet d'une réglementation au niveau du conseil d'administration de la Société du parc.* »

3735

Vous nous confirmez qu'il n'y a absolument aucune réglementation ou encadrement quant à la conservation de la zone inondable, qui relève de la responsabilité de la Société du parc?

3740

Mme SOPHIE GIRARD :

On n'a rien trouvé comme document à cet effet-là, effectivement.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3745

On comprend aussi que dans les échanges qui ont eu lieu pour ce qui est de la recevabilité, je crois que vous avez eu un avis qui faisait mention que le règlement tel qu'il était défini par la MRC précisait que c'était pour des installations portuaires où il était permis de faire un empiètement éventuel pour une infrastructure en zone inondable puis c'est, à ma connaissance, c'est l'avis comme tel qui dit : bon, bien, écoutez on parle plutôt d'une infrastructure qui émane des installations portuaires et non pas d'un membre du parc industriel; est-ce que ça serait pour corriger cette situation-là qu'on fait une modification au règlement pour ce qui est de, comment dire, d'assouplir la règle concernant l'infrastructure qui serait éventuellement implantée en zone inondable 0-2 ans.

3755

3760

Mme SOPHIE GIRARD :

Bien, en fait, c'est pour consolider les installations qui sont actuellement au parc industriel. Ça permet de pouvoir entre autres construire un convoyeur qui ne serait pas au nord de la rue Pierre-Thibault, mais au sud. Donc, qui n'est pas dans la zone à conserver.

3765

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Peut-être y aller plus largement avec la MRC. Au regard de la Politique de protection des rives, c'est quoi les dispositions particulières que vous avez prévues concernant la conservation de la zone inondable à la hauteur du parc industriel?

3770

M. ANDRÉ ROY :

C'est difficile de vous répondre, je ne suis pas le pro de l'aménagement. Je pourrais tenter quand même de vous trouver de l'information la plus juste possible par rapport à la Politique d'aménagement des rives qui existe sur le territoire du parc industriel et vous transmettre ça dès demain également.

3775

M. DENIS BERGERON, commissaire :

S'il vous plaît.

3780

LE PRÉSIDENT :

Oui. Donc, on attendra le dépôt d'une politique formelle ou en travail de gestion des rives du parc industriel. C'est ça? C'est ce que vous venez de nous dire.

3785

M. ANDRÉ ROY :

En fait, c'est l'application du règlement tel qu'il existe actuellement au niveau de la gestion des rives en bordure du fleuve Saint-Laurent, par exemple, mais particulièrement à l'intérieur du parc industriel.

3790

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

3795

M. DENIS BERGERON, commissaire :

C'est ça. Parce que les modifications qui ont été demandées au règlement, ce qu'on comprend, c'est qu'il y a deux régimes différents quant à la protection de la zone

3800

3805 inondable, dépendamment, que tu sois en zone industrielle via les installations du parc ou encore au niveau résidentiel, on parle d'un particulier qui aurait un chalet dans une zone inondable. Alors, c'est quoi les différences, en quelque sorte, en matière d'application de la Politique de protection des rives concernant un secteur résidentiel ou le secteur industriel tel qu'on le connaît pour ce qui est du parc.

M. ANDRÉ ROY :

3810 Dans les faits, il y a des distinctions, mais le territoire est découpé de la hauteur de la ville de Bécancour jusqu'à la municipalité de Des Chaillons en bordure du fleuve Saint-Laurent. Il y a du découpage qui est fait là et, évidemment, il y a des normes qui peuvent être différentes dépendamment de ce découpage-là.

3815 Dans le parc industriel, évidemment, je ne connais pas toutes les normes, je vais vous trouver les réponses, mais il y a certainement quelque chose de particulier par rapport à cet espace-là.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3820 Merci. Peut-être revenir à la Société du parc industriel. Bon, vous nous avez dit : on n'a rien actuellement. Regardons l'avenir, est-ce que vous avez des propositions de conservation de la zone inondable du parc industriel? Parce que ce qui est intéressant pour ce qui est de l'extrait qui nous a été fourni, on parle d'aménagement, on parle
3825 d'éventuellement rendre accès public à la zone, alors est-ce que vous avez quelque chose qui s'en vient, en quelque sorte, en matière d'aménagement et de conservation?

LE PRÉSIDENT :

3830 Prenez le micro.

Mme SOPHIE GIRARD :

3835 On est en train de préparer justement un plan de gestion de tout le territoire du parc industriel. On vient de compléter la phase 1 qu'on a déposée cet été à la MRC et puis dans cette phase1, on s'est engagé à conserver toute la bande riveraine, en fait, du nord de l'emprise de Pierre-Thibault, entre les installations portuaires et le boulevard Arthur-Sicard. Donc, c'est un engagement qu'on a fait cet été, mais comme le plan n'est pas final, c'est pour ça qu'on n'a pas donné cette lettre d'engagement là.
3840

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3845 Est-ce que c'est possible pour vous de nous déposer le plan?

Mme SOPHIE GIRARD :

3850 Absolument.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

S'il vous plaît.

3855 **Mme SOPHIE GIRARD :**

Le plan de gestion ou la lettre d'engagement?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3860 Les deux, idéalement.

Mme SOPHIE GIRARD :

3865 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3870 Parfait, merci. Je vais poursuivre encore un peu sur votre question en allant vers le promoteur juste pour une confirmation. Le convoyeur, quand il arrive à la jetée, il serait à l'est ou à l'ouest de la jetée?

M. SIMON PILLARELLA :

3875 Donc, on va montrer une carte.

LE PRÉSIDENT :

3880 Parce qu'on n'arrivait pas à le voir bien.

M. SIMON PILLARELLA :

3885 Il n'y a pas de problème. Je vais commencer, juste pour le bénéfice de la
commission et des citoyens, d'expliquer le tracé du convoyeur. Donc ça, c'est le site
d'IFFCO Canada, futur site, pardon, et voici le tracé retenu du convoyeur qui longe
3890 l'avenue Pierre-Thibault et qui effectue un virage jusqu'à la jetée portuaire, ici. Et donc,
pour répondre à votre question, monsieur Steeve a la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur.

M. STEEVE PSUTKA :

3895 As the conveyor passes on the straight section that goes out to the quai, it will pass
on the west side of the access road which is the entry out into the port or wharf area. It will
3900 essentially follow the same structures that the existing two pipelines follow that are
currently there today.

*Comme le convoyeur passe sur la section droite qui va jusqu'au quai, il va passer du
3905 côté ouest de la route d'accès, qui est l'entrée vers le port, sur le quai. Donc, ça va suivre
les mêmes structures que les deux gazoducs qui sont là actuellement.*

LE PRÉSIDENT :

Donc, si je comprends c'est du côté ouest, donc du côté où il y a la baie?

M. STEEVE PSUTKA :

That is correct.

Oui, c'est exact.

LE PRÉSIDENT :

3915 Parfait. Et la structure, c'est une structure de 7 mètres de haut qui va être vis-à-vis le
3920 port, 7 mètres de haut aussi ou qui va être au niveau plus bas?

3925

M. STEEVE PSUTKA :

No, the ground elevation or the pavement elevation, I believe is about 7 meters above sea level will be another 12 or 13 meters above that. So we will be above the existing pipeline structures that exist today.

3930

Non, l'élévation du... c'est environ à 7 mètres au-dessus du niveau de la mer, donc il y a un autre 12 ou 13 mètres plus haut que ça. Donc, nous serons plus haut que la structure gazoduc existant actuellement.

3935

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Monsieur Bergeron?

3940

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Dans l'étude d'impact, vous fournissez des photos concernant la manutention et le chargement des bateaux. Et, selon l'impression qu'on a, suite à la photo, on a l'impression que le bateau va accoster dans la baie, en quelque sorte, il va longer en quelque sorte le quai où il sera amarré, où il fera le transfert. C'était l'impression de la photo qui était dans votre étude d'impact.

3945

Ce qu'on comprend concernant la simulation visuelle que vous avez déposée, on voit plutôt le bateau au bout de la jetée. Alors, en termes de scénario que vous proposez, ça sera plutôt un chargement qui va se faire à l'extrémité du port, du quai? Ça serait là que se ferait la manutention du matériel pour le chargement du bateau.

3950

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, c'est tout à fait correct. La photo avait été présentée à titre d'information pour montrer à quoi ressemblait un chargeur de navire. Ce n'était pas une simulation visuelle. Alors, la jetée qui est utilisée, c'est la jetée B6? B1, pardon, je ne sais pas pourquoi je dis B6, B1 qui est celle-ci au bout. Alors, l'installation va être là.

3955

Puis tantôt, pour votre question, dans l'étude c'était peut-être... c'est mieux quand on a une photo puis qu'on peut y référer. Alors, le convoyeur, il passe tout le long ici et à cet endroit-là, il y a eu une demande spécifique de faire attention au milieu humide qui est ici et il y a eu une vérification qui a été faite au niveau ingénierie pour voir si c'était possible de faire un empattement plus long, pour éviter un empiètement en zone humide dans ce secteur-là, ce qu'il est possible de faire pour deux piliers, donc l'empattement est plus grand.

3965

LE PRÉSIDENT :

Ça m'amène à une autre question qu'on avait, la commission – je suis désolé, Monsieur Larivière, on va revenir à vous.

3970

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Vous avez ouvert un questionnement.

3975

LE PRÉSIDENT :

Pour le reste du convoyeur, vous proposez un empattement beaucoup plus petit effectivement. Est-ce qu'il n'est pas possible d'augmenter l'empattement, de réduire les piliers et d'assurer l'existence du convoyeur quand même? Parce qu'il me semble que c'est un défi technologique d'ingénierie qui ne m'apparaît pas insurmontable. Donc, est-ce qu'on ne pourrait pas être à 60 mètres partout.

3980

M. STEEVE PSUTKA :

The conveyor manufacturers that we are consulting have given us their recommendation on the maximum distance that they can go between footings for their style of conveyor. It's quite standard between the few different conveyor suppliers that we have spoken to so far.

3985

The area Lina talked to at the corner where we turn to the port will be a special engineering exercise so that we increase the spand between those footings to not touch the water that currently exists there today.

3990

Les fabricants de convoyeurs qu'on a consultés nous ont donné leurs recommandations sur la distance maximale qu'il peut y avoir entre les empattements pour le type de convoyeur. C'est très standard, si on peut dire, entre les différents fournisseurs avec lesquels nous avons parlé jusqu'à présent.

3995

Donc, le secteur que Lina a mentionné où est-ce qu'on tourne vers le port sera un exercice d'ingénierie particulier, afin d'élargir la largeur de ces empattements pour ne pas toucher l'eau qui existe là actuellement.

4000

4005

LE PRÉSIDENT :

4010 Parfait. Donc, techniquement, la règle c'est plus la règle du constructeur du
convoyeur qui suggère, pour des questions, j'imagine, de sécurité et d'efficacité, un pas de
– je ne me rappelle pas combien, 43 mètres, 30 mètres?

M. STEEVE PSUTKA :

4015 No we were looking at a distance I believe it was 30 feet? No, I am sorry, 30 meters
between each footing along most of the conveyor path. It will be larger than that at that one
corner.

4020 *Non, nous ce qu'on a étudié, c'est une distance, je crois, qui était de 30 pieds?
Désolé, 30 mètres entre chaque empattement le long de la majorité de la route du
convoyeur. Ce sera plus large que ça à ce coin particulier.*

LE PRÉSIDENT :

4025 Parfait. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4030 Oui. Juste nous confirmer, vous aviez trois scénarios de convoyeur à bande, couvert,
je comprends que le promoteur a choisi un convoyeur conventionnel avec des chutes qui
va aller jusqu'au quai?

M. STEEVE PSUTKA :

4035 It's true we looked at different styles of conveyors. Our intent was to look at
conveyors that enclosed better than others. We have not made our selection yet. We are
still looking at different suppliers and what they are able to offer for these completely
enclosed style of conveyor.

4040 *C'est vrai, on a étudié différents styles de convoyeurs et notre intention était
d'étudier des convoyeurs qui fermaient, qui étaient recouverts mieux que d'autres. Nous
n'avons pas encore fait notre sélection, nous étudions différents fournisseurs et ce qu'ils
peuvent nous offrir pour ces convoyeurs, ces styles complètement renfermés, si on veut,
de convoyeur.*

4045

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Larivière votre deuxième question.

M. SIMON LARIVIÈRE :

4050

Oui. Je crois qu'elle va demander une réponse un peu plus brève.

LE PRÉSIDENT :

4055

Laissez-moi l'apprécier.

M. SIMON LARIVIÈRE :

4060

D'accord. En fait, une question technique. On a parlé de réservoirs d'ammoniac à intégrité totale; comment est-ce qu'on s'assure que ça reste intègre? Parce qu'en fait, ma question c'est simple : si c'est la paroi externe, en fait on ne parle pas de paroi, mais d'un autre réservoir, si la paroi donc externe est brisée, avec les détecteurs de fuite comment est-ce qu'on s'assure, en fait, que c'est encore étanche?

4065

LE PRÉSIDENT :

Question claire. Monsieur Pillarella.

M. SIMON PILLARELLA :

4070

Ça va être Steeve, encore une fois.

M. STEEVE PSUTKA :

4075

The ammonia tanks that we are talking about are the double-wall tanks and we take these tanks out of service on a frequency where their integrity is inspected mechanically and visually.

4080

The frequency is somewhere between about every 10 and 15 years. We look at doing material thicknesses to verify that everything is correct as it should be per design. And there is other non-destructive testing techniques that can be done to ensure the tank meets the strength requirements that are needed for it to perform its service which is containing liquid ammonia.

4085

Les réservoirs d'ammoniac dont on parle sont des réservoirs à double coque et nous prenons, nous retirons le service sur une fréquence où leur intégrité est inspectée de façon mécanique et visuelle.

4090 *La fréquence est d'environ entre 10 et 15 ans. Nous regardons, étudions des vérifications de l'épaisseur du matériel, s'assurer que tout est comme il se doit, selon la conception et d'autres techniques de tests non destructives, pour s'assurer que le réservoir répond aux exigences de force, si on veut, afin qu'il puisse faire son service, si on veut, qui est de conserver l'ammoniac liquide.*

4095 **M. SIMON LARIVIÈRE :**

À chaque combien de temps? Sept ans, j'ai compris?

4100 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous redire la durée du contrôle?

M. STEEVE PSUTKA :

4105 The frequency of inspecting the tanks when they are taken out of service is between 10 and 15 years. So each decade or just longer, they are taken out of service to inspect.

4110 *La fréquence de l'inspection des réservoirs lorsqu'ils sont retirés du service est entre 10 et 15 ans. Alors, chaque décennie ou un peu plus, on les retire du service pour en faire l'inspection.*

LE PRÉSIDENT :

4115 C'est clair. Monsieur Bergeron.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4120 Bon, on revient un peu à l'étude d'impact qui nous disait que vous faites un entretien, vous faites un arrêt de production aux deux, trois ans pour faire une vérification puis un entretien préventif des équipements, et un entretien plus approfondi aux 15 ans. Est-ce que lorsque vous faites des arrêts de production de deux, trois ans, au niveau de l'entretien, est-ce que vous vérifiez aussi les réservoirs puisqu'un des arguments que vous nous présentiez, c'est de dire : on a deux réservoirs de 15 000 qu'on transfère l'un à l'autre pour faire les vérifications en terme de sécurité.

4125 Alors, aux deux, trois ans et aux 15 ans, ce que je comprends de la réponse qui nous a été donnée, c'est ce que ça se ferait aux 15 ans. Alors, est-ce qu'il y a une

4130 intervention en terme d'inspection qui se fait aux deux, trois ans, tel que présenté à l'étude d'impact.

M. STEEVE PSUTKA :

4135 The inspections done in the plant every two years are done on the equipment that comes due. Not all equipment comes due at the same time. Some equipment has longer durations between the required inspections than others.

4140 The philosophy is we try and match all those inspections to fall within a two-year period. With regards to the ammonia tank, we don't want to take them out of service more frequently. That actually shortens the life of these tanks. Once they are put in service and they are protected with the product inside, when we take them out of service, it actually shortens the life of the tanks. So we don't want to over inspect these ammonia tanks.

4145 It is the introduction of air into the tanks after they have been in service that can cause some issues and there are documented incidents that explain this.

4150 *Les inspections effectuées dans l'usine aux deux ans sont faites sur l'équipement qui est dû à être vérifié, donc pas tout l'équipement est dû à une vérification en même temps. Certains équipements ont des durées plus prolongées, si on veut, entre les inspections exigées que d'autres.*

4155 *La philosophie est que nous essayons de cadrer, que toutes ces inspections soient à l'intérieur d'une période d'un an ou deux ans. En ce qui a trait aux réservoirs d'ammoniac, nous ne voulons pas les retirer de service plus fréquemment, parce que ça réduit la durée de vie de ces réservoirs. Une fois qu'ils sont mis en service et qu'ils sont protégés avec les produits à l'intérieur, lorsqu'on les retire du service, ça réduit la durée de vie des réservoirs. Donc, on ne voudrait pas surinspecter, si on veut, ces réservoirs.*

4160 *C'est l'introduction de l'air dans les réservoirs après qu'ils sont mis en service qui peut causer des problèmes et il y a des incidents documentés qui l'expliquent.*

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4165 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais poursuivre un peu sur ces équipements. Qu'est-ce qu'il y a entre les deux couches, c'est un gaz? Qu'est-ce qu'il y a puis est-ce qu'il y a, avec la venue de ces silos

4170

à double intégrité, est-ce qu'il y a des senseurs entre les deux qui viennent et qui assurent une certaine sécurité peut-être plus permanente que les inspections à intervalles fixes?

M. STEEVE PSUTKA :

4175

The space between the inner tank and the outer tank is still part of the vapour space for the liquid that is contained on the internal tank. So it is vapour, the ammonia vapours are present on the roof area and around the annulus areas. Now there are stabilisers to keep the walls portioned properly but the detection that we put in between these layers are liquid level detections; so if there is a breach in the inner tank and liquid enters the annulus area, it is detected by these liquid level sensors and we know that there is an issue with the internal tank.

4180

La distance ou l'espace entre la coque extérieure ou le réservoir extérieur/intérieur fait partie de l'espace de vapeur pour le liquide qui est conservé dans le réservoir interne. Donc, c'est des vapeurs d'ammoniac qui sont présentes sur le secteur du toit et des secteurs « annulus ». Donc, il y a des stabilisateurs pour s'assurer que les murs sont bien portionnés, si on veut, mais la détection que nous avons mise entre ces couches, c'est des détections de niveau liquide. Alors, s'il y a une brèche dans le réservoir intérieur et que les liquides rentrent dans le secteur de « l'annulus », c'est détecté par ces détecteurs de niveau de liquide, et nous savons qu'il y a un problème avec le réservoir interne.

4185

4190

M. SIMON LARIVIÈRE :

Merci.

4195

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Larivière, merci pour vos questions. J'appelle maintenant Monsieur Dominique Bouchard.

4200

Rebonjour, Monsieur Bouchard.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

4205

Re-rebonjour. Donc, ma question est la suivante : hier, lors des discussions qu'on a eues hier, la Coop fédérée disait que présentement leurs ventes d'urée étaient de 200 000 tonnes. À travers les discussions justement, ils disaient que leur objectif c'est d'augmenter cette vente d'urée à 500 000 tonnes.

4210

Aujourd'hui, on a appris, quand on a parlé du plan de fertilisation, que la recommandation de plan de fertilisation par la Coop fédérée était le principe des quatre R qui a été très bien expliqué, et qu'aussi, qu'un système d'utilisation – vous pouvez m'aider – l'Agriculture performance, je ne sais pas comment? De précision – merci beaucoup – est de plus en plus appliqué et monsieur le commissaire a lui-même posé la question : est-ce qu'utiliser cette technique-là faisait baisser l'utilisation d'urée?

4215

4220

Donc, si je me prends à ces argumentations, je me demandais de quelle manière que la Fédérée pourrait passer de 200 000 tonnes à 500 000 tonnes comme ventes? La seule manière que je suis arrivé à cette conclusion, c'est en allant chercher des parts de marché. Alors, je voulais savoir de quelle manière qu'ils pensent arriver à cet objectif.

LE PRÉSIDENT :

4225

La question éclaire et je vais l'adresser directement à monsieur Cloutier.

M. VINCENT CLOUTIER :

4230

Merci, Monsieur le président. Donc, on est un joueur majeur dans la distribution de fertilisants au Québec et puis s'il y a une clientèle nouvelle qui veut se joindre à nous évidemment, on va les accueillir à bras ouverts. Et puis, il est possible qu'on réussisse à augmenter nos parts de marché au Québec et même nos concurrents qui s'approvisionnent présentement en urée, par exemple, de l'Europe de l'Est, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord pourraient être intéressés à nous acheter de ce fertilisant-là, mais il est clair aussi, et c'est ce que je précisais hier, que nous avons développer de nouveaux marchés, de nouveaux partenariats et il y a des quantités d'urée qui seront mises en marché en Ontario et dans plusieurs États du nord-est des États-Unis.

4235

LE PRÉSIDENT :

4240

Je vais reprendre quelques éléments. Vous pouvez nous redire combien d'urée actuellement, granulaire, vous distribuez?

M. VINCENT CLOUTIER :

4245

Pour cette question très pointue, je solliciterais, si vous le permettez, mon collègue, Gilles Lavoie, qui est responsable de la commercialisation des fertilisants à la Coop fédérée. Gilles, je t'en prie.

4250

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lavoie, bonjour.

M. GILLES LAVOIE :

4255 Bonjour. Juste pour faire un résumé un peu. La Coop fédérée avec ses réseaux de
distribution qui sont situés, on a deux réseaux de distribution au Québec qui sont des détaillants,
4260 on en a deux en Ontario, on en a un dans les Maritimes puis on en a un peu dans l'Ouest
canadien, on vend environ 250 000 tonnes d'urée par année. Ça inclut aussi de l'urée qu'on vend
au marché industriel. On a quelques clients industriels qui font de la colle. On a quelques clients
industriels, c'est un marché qu'on va cogner à des portes, mais on n'est pas un joueur majeur, on
n'est pas producteur, donc on a un peu de difficultés à compétitionner dans ces marchés-là.

4265 Notre objectif de 500 000 tonnes, c'est relativement facile, je vous dirais. Au Québec, on a
des infrastructures pour fournir nos réseaux, puis on a des infrastructures en Ontario pour fournir
nos réseaux. Si l'usine d'IFFCO est en place, donc on a des capacités supplémentaires de fournir
d'autres réseaux. On ne vend pas à nos compétiteurs au Québec pour ne pas nuire à nos
4270 réseaux qui sont approvisionnés par nos... je vais faire un exemple : si on a 20 000 tonnes de
capacité d'entreposage puis qu'on en a besoin pour nos réseaux, bien, on ne va pas l'utiliser pour
nos compétiteurs qui s'organisent autrement. Avec l'usine d'IFFCO, bien, ça nous donne une
capacité supplémentaire, donc on est capable de compétitionner sur les marchés de nos
compétiteurs au Québec.

4275 Ces compétiteurs-là, comme Vincent disait, auront le choix d'acheter de l'urée de l'Europe
de l'Est, de l'Arabie Saoudite, peu importe, ou de l'acheter de l'usine d'IFFCO, dans leur cour,
avec possibilité d'aller la chercher au camion ou en wagon, donc beaucoup plus proche, donc
une sécurité beaucoup plus facile pour eux. Il y a même des gens qui nous ont demandé :
4280 « Lorsque l'usine d'IFFCO va être en place, est-ce que vous allez nous vendre? Est-ce que vous
allez nous vendre du produit? » Bien, c'est sûr qu'on s'est gardé la possibilité de vendre à tout le
monde.

4285 Donc, notre marché est de 250 000 tonnes. On a aussi la partie industrielle où on peut
cogner à des portes nouvelles parce qu'on a une meilleure position dans le marché, puis le
marché des engrais c'est un marché qui est relativement petit, malgré les nombres de tonnes qui
sont vendues en Amérique du Nord, et c'est un marché où on connaît tous les joueurs. Les
4290 joueurs dans le nord-est des États-Unis, les joueurs au Michigan, les joueurs en Ohio, ce sont
tous des gens qu'on connaît. Donc, ces gens-là lorsque l'usine va être en place, bien, ces gens-là
vont vouloir être approvisionnés par cette usine-là.

Ça fait que c'est assez relativement facile de vendre ces tonnes-là, de remplacer ces tonnes-là, dans le fond, par des tonnes qui venaient de l'extérieur.

LE PRÉSIDENT :

4295

Est-ce que vous avez déjà des engagements de ces entreprises ou des manifestations d'intérêt?

M. GILLES LAVOIE :

4300

Il y a des manifestations d'intérêt, aucun engagement, l'usine n'est pas bâtie encore.

LE PRÉSIDENT :

4305

Oui, c'est ça. Mais les manifestations d'intérêt qui laissent voir que le risque est beau.

M. GILLES LAVOIE :

4310

Ce qu'il faut comprendre aussi, l'urée c'est un marché de commodité; donc, l'intérêt de recevoir un produit plutôt qu'un autre, ça va être le coût rendu chez vous. Donc, toute la question logistique est très, très, très importante dans le coût de l'urée. Donc, le positionnement de l'usine en Amérique du Nord, dans l'est de l'Amérique du Nord, c'est très, très, très stratégique.

LE PRÉSIDENT :

4315

Monsieur Bouchard?

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

4320

Merci, oui, j'ai une autre question.

LE PRÉSIDENT :

4325

Allez-y. Merci, Monsieur Lavoie.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

4330

J'ai une autre question. La question est la suivante. C'est au début de cette séance ici, Monsieur Psutka nous disait que la mise en production de l'usine d'urée serait progressive. Donc, ils vont dire qu'il y a une phase de démarrage. Alors, lors des présentations, on parlait que lors de la production, qu'il y aurait 250 emplois qui seraient nécessaires pour cette phase de production.

4335 Considérant qu'il y a justement une phase de démarrage, combien d'emplois vont être nécessaires à la phase de démarrage et jusqu'à l'arrivée à pleine production et dans quel délai ce plein emploi va arriver?

LE PRÉSIDENT :

4340 Parfait. Donc votre question c'est à partir de la mise en service, donc pour les cinq ou six années, à partir de la mise en service, comment jouent le personnel et la production?

M. STEEVE PSUTKA :

4345 Our intent is to have 100% of our long-term work force in place prior to the start-up of the facility. So the fact we are at 95% initially has no impact on the number of employees. In fact, the initial start-up of the facility will probably have additional people present because it is the first start-up of the facility and there are many, many more things to do and watch in that period of time; so 100% of the people at the minimum.

4350 *Notre intention est d'avoir 100 % de la main-d'oeuvre à long terme en place avant le lancement des opérations des installations. Donc, du fait que nous soyons à 95 % initialement n'a aucun impact sur le nombre d'employés. En fait, le lancement initial des installations aura peut-être des gens additionnels en présence, parce que c'est le premier début des installations et il y a beaucoup d'autres choses à faire et à observer dans cette période de temps. Alors, 100 % des gens au minimum.*

4355 **LE PRÉSIDENT :**

4360 Parfait et comment vous envisagez l'évolution de la production à partir de la mise en service? Donc, ça commencerait à 75%, à 90%, 95% la première année?

M. STEEVE PSUTKA :

4365 Once the plant is commissioned, which means the EPC contractor has proven its capacity, we anticipate being at 95% right away. We will progress to 100% as quick as we can. The assumptions we are making are 95% at start-up, 100% the following year and above that later. We hope it is sooner than that, but we had to make some assumptions for modeling and for explanation of how a start-up works.

4370 *Une fois que l'usine est en opération, ce qui veut dire que le contracteur EAC a prouvé sa capacité, on anticipe 95 % immédiatement. Nous allons progresser vers 100 % le plus rapidement possible. Les présomptions que nous faisons sont à 95 % au lancement, 100 % l'année suivante et plus haut après. Nous espérons que ce sera plus tôt que ça, mais nous avons*

dû faire des présomptions pour la modélisation et l'explication de comment les débuts commencent et comment ça fonctionne.

4375

LE PRÉSIDENT :

Merci, Ça répond à vos questions, Monsieur Bouchard?

4380

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4385

J'invite maintenant Monsieur Marc Brullemans. Rebonjour, Monsieur.

M. MARC BRULLEMANS :

4390

Bonjour. Lors de l'audience du 25 mars 2013, mais ça été repris aussi le 27 mars, à la réponse à la question d'un participant, il fut dit que les usines de fabrication d'urée continuent à utiliser le charbon comme source principale d'énergie et, de ce fait, on a une empreinte écologique beaucoup plus importante que celle projetée à Bécancour – d'ailleurs, on en a entendu parler encore un peu plus tôt aujourd'hui.

4395

Aux vues des données récentes obtenues au-dessus des champs gaziers du Wyoming et de l'Utah, lesquels font état de taux de libération de méthane qui peuvent atteindre 10 % et qu'il s'agit d'un gaz ayant un fort potentiel de réchauffement global, est-ce que les promoteurs persistent à dire que les usines alimentées au charbon auraient une empreinte écologique plus importante que celle de Bécancour, possiblement alimentée en 2020 par du gaz naturel majoritairement issu de la fracturation de la roche?

4400

LE PRÉSIDENT :

4405

Monsieur Pillarella. J'imagine, Monsieur Millet, vous n'êtes plus en ligne? Je pense qu'il a quitté. Monsieur Pillarella, allez-y.

M. SIMON PILLARELLA :

4410

Pour répondre à la question, Monsieur le président, dans l'étude de cycle de vie qui a été réalisée et déposée aujourd'hui, il y a un volet aussi où on a recherché la littérature et on a des données sur le potentiel de... je ne sais pas comment le dire, mais des gaz non conventionnels et la contribution en termes de gaz à effet de serre. C'est quand même documenté dans la littérature. Ce n'est pas dans ce document-là, on pourra vous fournir

4415

les références exactes, si vous le voulez, et ces références donnaient un potentiel de moins de 10 % – ça dépendait des études, je vous dirais, qui étaient citées, mais je ne les ai pas à portée de main, on pourra les fournir à la commission.

LE PRÉSIDENT :

4420

Oui, la commission apprécierait avoir ces données Monsieur. Monsieur Brullemans, aussi, si vous avez des sources ou des publications qui font état de taux d'émission, qui sont dans le sens de votre questionnement, vous pouvez nous envoyer les références.

4425

M. MARC BRULLEMANS :

Je vais vous envoyer les références.

LE PRÉSIDENT :

4430

Merci. Vous avez une autre question?

M. MARC BRULLEMANS :

4435

Oui. Dans un rapport de monsieur Arsh Canami, en 2011, sur le prix du gaz naturel en Inde, on trouve un tableau faisant état des prix du gaz prévalant en Inde et il y en a qui sont sous les 2 \$ le million de BTU.

4440

Dans un tel contexte, quel est l'avantage de venir s'installer à Bécancour alors que le prix à la Bourse de New York présentement du gaz naturel, enfin hier, était de 3,67 \$. Je sais qu'en Inde, la situation est peut-être complexe. J'ai vu que dans le tableau, il y avait des valeurs de 2 \$, 4 \$, 5 \$, mais ma question se demande quand même, je me demande pourquoi l'Inde n'est pas intéressante pour IFFCO.

4445

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gupta, j'imagine?

M. MANISH GUPTA :

4450

I think that I am thankful that the citizen has given me the answer in his own question.

4455

India is a complex market for natural gas and for fertilizers. But to answer number 1 specifically that \$2.00 was an old rate, that lowest rate is also much higher now. But the

4460 gas supply in India comes from three different sources: the domestic gas that is owned by the government that is supplied to the industry at the government determined price; the domestic gas that is owned by private individuals that is supplied to the industry at the government determined price but which is higher than the government's gas; and then, there is gas that is imported as LNG which is traded at free market in India.

4465 So the levels of prices are three different levels of prices. Obviously, the domestic gas owned by the government and the domestic gas owned by the private individuals is very limited. Any new fertilizer plant will have to buy gas from the international market, on LNG. So our existing plants, for example, run on domestic gas and we get that benefit. But any new plant will have to run on LNG and the price of LNG today is more than \$20.00.

4470 *Je crois que suis heureux que le requérant ait donné la réponse dans sa question. Il y a un marché complexe pour le gaz naturel et les fertilisants.*

4475 *Mais numéro 1, le 2 \$ c'était un vieux taux, c'était le taux le plus bas et même ce taux est beaucoup plus élevé. Mais la fourniture en gaz vient de trois sources en Inde : le gaz domestique qui est la propriété du gouvernement, qui est fourni à l'industrie au prix déterminé par le gouvernement; le gaz domestique qui est privé, qui est offert à l'industrie au prix du gouvernement, mais qui est plus élevé, un peu plus élevé du gouvernement; et il y a du gaz qui est importé comme énergie, qui est sur le marché libre en Inde.*

4480 *Alors, le niveau des prix, il y a trois niveaux de prix différents. Évidemment, le gaz domestique sous la propriété du gouvernement et celui par des individus privés est très limité. Toute nouvelle usine de fertilisants devrait acheter du gaz du marché international en Inde. Donc, nos usines existantes utilisent le gaz domestique, mais nous avons cet avantage. Mais toute nouvelle usine devrait avoir cette énergie importée. Et le prix de l'énergie est plus de 20 \$.*

4485 **LE PRÉSIDENT :**

4490 Ça répond à votre question? Merci, Monsieur Brullemans. Il est pratiquement 17 h, je vais garder madame Renaud, monsieur Rheault et les autres intervenants pour 19 h ce soir. Ça va nous permettre de pouvoir manger et se reposer un peu avant de reprendre la séance.

4495 Peut-être juste avant, je poserais une question à Monsieur Pillarella. Dans l'étude d'impact, vous dites, à un moment donné, qu'une des raisons qui a amené le choix du Québec, c'est son régime réglementaire environnemental très sévère – je vous cite pratiquement, vous utilisez le mot « très sévère » – et en général, on entend l'argument

inverse. On entend dire que quand les règlements sont très sévères, les gens ne viennent pas nous voir, ils vont aller ailleurs à cause de la sévérité du règlement.

4500 Donc, j'aimerais savoir comment vous arrivez à faire cette affirmation sur la sévérité réglementaire qui va peut-être donner un atout pour vendre les exigences plus sévères de notre gouvernement.

Allez-y.

4505 **M. SIMON PILLARELLA :**

4510 Bien, en fait, je pense que sévères veut dire aussi prévisibles, donc pas de surprise. On sait dans quoi on s'embarque quand on vient au Québec. Ce n'est pas nécessairement un désavantage. Je pense que la preuve qu'on peut amener c'est que notre projet, on pense qu'au Québec, c'est un des meilleurs endroits pour le réaliser parce que ces normes-là, bien ça démontre que même si on est dans un cadre qui quand même plus sévère, comme on dit, on peut avoir des industries comme la nôtre et fonctionner de manière différente, justement, avec l'ajout d'hydroélectricité, par exemple, le système de plafonnement et d'échange qui, selon nous, n'est pas nécessairement un désavantage. 4515 Peut-être Manish peut ajouter quelque chose par rapport à ça aussi?

M. MANISH GUPTA :

4520 Mr. Chairman I think for us, it is not tight regulations that disinterest from investments; it's the uncertainty around regulations that disinterest. And we found that though the regulations here are very tight, they were fairly certain; the process post-approvals, we will not have any surprises later. We have found surprises in some of the other projects that we have tried and abandoned where the processes were much faster but as we moved forward, uncertainties came in; so that is one of the reasons why we think a tight process will leave less surprises and give us more certainty. 4525

4530 *Monsieur le président, je crois que pour nous, ce n'est pas des réglementations strictes qui nous distancent des investissements, mais plutôt l'incertitude autour des réglementations. Et nous avons trouvé que bien qu'elles soient très rigides, c'est très certain, pour les processus, on ne trouvera pas de surprise, plutôt. Nous avons trouvé des surprises dans les autres projets que nous avons essayés et abandonnés et où les processus étaient plus rapides, mais alors que nous avons avancé, dans certains de ces cas, ça s'est produit. Alors, c'est une des raisons pour lesquelles nous croyons qu'un processus plus restreint, si on veut, serait moins de surprise et plus de certitude.* 4535

LE PRÉSIDENT :

4540 Parfait, donc c'est l'exigence et le « très sévère » qui est un peu synonyme de
prévisible dans ce cas-ci. O.K. Parfait. Donc, nous ajournons, internautes, je vous rappelle
que vous pouvez poser des questions par internet.

4545 Nous reprendrons les travaux à 19 h. Je remercie tous ceux qui ont été parmi nous
aujourd'hui autant par la webdiffusion qu'en salle.

Donc, de retour 19 h précises.

AJOURNEMENT

* * * * *

4550 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4555 ET J'AI SIGNÉ :

4560 _____
Yolande Teasdale, s.o.